



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 5 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi cinq décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi 29 novembre 2024 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle du Conseil municipal à l'Hôtel de ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme Carine BANSEDE, M. Frédéric RARCHAERT, Mme Khady FOFANA, Mme Leïla LARIK, M. Alain-Xavier FRANCOIS, Mme Fatima AAZIZ, M. Bachir HADDOUCHE, Mme Sandrine HERTIG, M. Kiran GURUNG, Mme Zoubida KHATTALA, M. Lahcen BAYLAL, Maires-adjoints.

Mme Monique LABORNE, M. Mohamed AMAGHAR, Mme Mirtha HENRIOL, M. Salah KOBBI, M. Larbi OUHAMMOU, Mme Eduarda RODRIGUES-PINTO, Conseillers municipaux délégués.

M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE (à partir de la délibération n° 6), Mme Joanna MOHAMED, M. Gaoussou KEITA, M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE, Mme Mariam KANTE, M. Gabriel MASSOU, Mme Eve NIELBIEN, Mme Emmanuelle SAUNIER, M. Abdelaziz BENTAJ, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. Arnaud PERICARD, Maire-adjoint donne pouvoir à Mme Eduarda RODRIGUES-PINTO,
Mme Fatma SERIR, conseillère municipale déléguée, donne pouvoir à M. Kiran GURUNG,
M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, conseiller municipal donne pouvoir à Mme Khady FOFANA (jusqu'à la délibération n° 5)
Mme Rolande CHAVANNE, conseillère municipale donne pouvoir à Mme Mirtha HENRIOL,
M. Christophe DOUAY, conseiller municipal donne pouvoir à M. Erick PELEAU,

ABSENTS :

Mme Yaël LEVY, conseillère municipale
M. Abdel AIT OMAR, conseiller municipal
Mme Sandrine PAYET, conseillère municipale

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Kiran GURUNG, Maire-adjoint, désigné en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Date d'affichage : **11 4 FEV. 2025**

SOMMAIRE

Approbation du compte-rendu de la séance du 10 octobre 2024

PARTENARIATS EXTERIEURS ET COHESION

- 1- Approbation de la convention de versement de subventions accordée par la Région Ile-de-France au titre du dispositif « zéro déchet et économie circulaire »
- 2- La convention d'attribution de tickets loisirs au titre du dispositif tickets loisirs de la Région Ile-de-France pour l'année 2024-2025
- 3- La convention d'engagement avec la Métropole du Grand Paris au titre de la mise en place d'un outil de suivi de consommation énergétique des bâtiments publics
- 4- Approbation de la convention multipartite « cahier des partages » entre le club d'entreprises VLG 92, l'Education nationale et la Ville
- 5- Versement de subventions aux associations signataires de la charte d'accompagnement à la scolarité pour l'année scolaire 2024-2025
- 6- Attribution d'acomptes à diverses associations locales et groupements d'intérêt public exercice 2025
- 7- Approbation du rapport annuel 2023 sur la mise en œuvre de la politique de la ville à Villeneuve-la-Garenne
- 8- Approbation de la convention de versement de subventions accordées par la Commune au titre du fonds de résidentialisation

EDUCATION

- 9- Adoption d'une charte de partage des locaux entre la Ville et l'Education nationale, visant à améliorer la continuité éducative et le travail collaboratif au sein de la communauté éducative dans les écoles
- 10- Communication du rapport d'activité 2023 du syndicat pour la restauration collective (S.Y.R.E.C) pour l'année 2023

AFFAIRES GENERALES

- 11- Communication du rapport d'activité de SEINE PARK pour l'année 2023
- 12- Recensement rénové de la population 2025 : modalités de rémunération

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

- 13- Communication du rapport d'activité du SIFUREP pour l'année 2023
- 14- Communication du rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2023
- 15- Communication du rapport annuel d'activité du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (S.I.G.E.I.F) pour l'année 2023
- 16- Communication du rapport annuel sur les activités du syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (S.Y.C.T.O.M) pour l'année 2023
- 17- Communication du rapport annuel du délégataire dans le cadre de l'exécution du contrat de délégation de service public relatif à la gestion et à l'exploitation du marché d'approvisionnement de la Ville pour l'exercice 2023
- 18- Approbation et signature de l'avenant n°1 a la convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion des relations entre la commune et le syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole dans le cadre de la mise en œuvre du service public Vélib' portant sur l'implantation d'une station Vélib' dans le quartier de La Noue
- 19- Demande de prorogation des délais du calendrier programme pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public sur le territoire

- 20- Approbation de conventions relatives à l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.P.B) à conclure entre l'Etat, l'établissement public Boucle Nord de Seine, la Ville de Villeneuve-la-Garenne et les bailleurs sociaux en quartier prioritaire
- 21- Approbation de l'avenant n°1 de la convention d'intervention foncière conclue entre la Commune de Villeneuve-la-Garenne, la Métropole du Grand Paris et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France sur le périmètre de l'opération d'intérêt métropolitain
- 22- Approbation du protocole d'accord pluriannuel pour la mise en œuvre du dispositif départemental « Quartier d'avenir- Hauts-de-Seine »
- 23- Approbation a la dérogation du principe de repos hebdomadaire de douze dimanches par an dans les commerces et de son application à Villeneuve-la-Garenne pour l'année 2025
- 24- Approbation de la convention du plan de sauvegarde de la copropriété « Ilot du Mail »
- 25- Instauration d'un principe de redevance d'occupation du domaine public par les canalisations de distribution et de transport de gaz (RODP et RODPP)
- 26- Approbation de la convention de travaux avec l'opérateur ORANGE dans le cadre du dévoiement d'un poste transformateur électrique
- 27- Lancement du marché de conception réalisation pour le gymnase et le groupe scolaire Jean-Moulin
- 28- Approbation et signature de la convention de gestion entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et la copropriété ASL Val de Seine pour le nettoyage de la rue de la Redoute

SECURITES JURIDIQUES

- 29- Approbation de la délégation de service public du marché d'approvisionnement pour l'occupation de la Halle de marché
- 30- Communication du rapport d'activité annuel de la commission éthique extra-municipale pour l'année 2024
- 31- Modification de l'article 40 du règlement intérieur du Conseil municipal

RESSOURCES HUMAINES

- 32- Approbation de la convention de mise à disposition du personnel communal a l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine

FINANCES

- 33- Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025
- 34- Approbation de la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2024
- 35- Approbation des montants du fonds de compensation des charges transférées (F.C.C.T) pour l'exercice 2024

Communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Question écrite de M. LAGARDE

M. PELAIN, Maire :

Bien donc on va désigner, si vous en êtes d'accord, M. Kiran GURUNG pour tenir le poste de secrétaire de séance. Il n'y a pas d'opposition ? Il n'y en a pas. Je vous félicite M. Kiran GURUNG. Merci de faire l'appel.

M. GURUNG procède à l'appel.

M. PELAIN, Maire :

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut se tenir. Je vous rappelle que la commission technique et la commission des finances se sont tenues le 3 décembre dernier. La commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 22 novembre dernier. Le CST s'est réuni le 27 novembre 2024.

Approbation du compte-rendu de la séance du 10 octobre 2024

M. PELAIN, Maire :

Nous allons passer à l'approbation du compte rendu de la séance du 10 octobre 2024. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Il est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- APPROUVE

Le compte rendu de la séance du 10 octobre 2024.

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

1- Approbation de la convention de versement de subventions accordée par la Région Ile-de-France au titre du dispositif « zéro déchet et économie circulaire »

Rapporteur : M. le Maire

« La commune de Villeneuve-la-Garenne a sollicité la Région Île-de-France pour son projet de restauration « zéro plastique », qui prévoit différents réaménagements de l'espace permettant d'installer des systèmes de livraison, de stockage et de conditionnement utilisant des contenants réutilisables pour un montant prévisionnel de 360 700 € H.T. Cette démarche concerne le matériel d'offices de 10 sites sur la Commune en lien avec les prestations du Syndicat pour la Restauration Collective (S.Y.R.E.C). La Région Île-de-France a répondu favorablement à cette sollicitation, en accordant une subvention totale de 50 000 €.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la convention avec la Région Île-de-France, relative au versement de subventions. »

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas. Il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

• **APPROUVE**

La convention avec la Région Île-de-France, relative au versement de subventions.

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

2- La convention d'attribution de tickets loisirs au titre du dispositif tickets loisirs de la Région Ile-de-France pour l'année 2024-2025

Rapporteur : M. Bachir HADDOUCHE

« La commune de Villeneuve-la-Garenne a sollicité une fois encore la région Île-de-France afin de bénéficier de tickets-loisirs. Les tickets loisirs d'un montant de 6 € permettent de bénéficier des activités et services proposés par les îles de loisirs telles que :

- Les sorties en groupe à la journée ou cycles d'activités sportives ;
- Les actions en faveur du mouvement sportif ;
- L'organisation de séjours.

La Région s'engage à mettre gratuitement à disposition une dotation de 1 000 tickets-loisirs. On en a un tout petit peu plus que l'année dernière.

Il est donc demandé au conseil d'approuver la convention entre la région Ile-De-France et les organismes bénéficiaires des tickets-loisirs. »

Et ces tickets-loisirs vont être utilisés par différentes associations, donc c'est la Vie associative qui va effectivement lancer une espèce d'appel à projets et autres, en tous les cas sur ces tickets-loisirs et ils seront pour les 11-17 ans. Et en marge, on en fait bénéficier aux 9-11 ans.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

La convention entre la région Ile-De-France et les organismes bénéficiaires des tickets-loisirs.

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

3- La convention d'engagement avec la Métropole du Grand Paris au titre de la mise en place d'un outil de suivi de consommation énergétique des bâtiments publics

Rapporteur : M. Frédéric RARCHAERT

« La Métropole du Grand Paris a déployé un outil métropolitain de supervision énergétique des bâtiments publics, dont le financement est pris en charge pour une durée de trois ans. Cet outil permettra à la Commune de Villeneuve-la-Garenne, d'une part, de répondre aux exigences du décret tertiaire en collectant, intégrant et en comparant des données de consommation (électricité, gaz, eau) de son patrimoine et d'autre part, de permettre à la Métropole d'assurer un suivi global des consommations des bâtiments publics du périmètre métropolitain. Ceci afin de pouvoir mesurer l'atteinte des objectifs de son plan climat.

La Métropole du Grand Paris assurera la coordination du projet et prendra en charge l'ensemble des coûts de l'outil sur une durée de trois ans (paramétrage et abonnement à la solution logicielle). A l'issue de ce projet, la Commune de Villeneuve-la-Garenne pourra bénéficier de ce même service à sa charge financière, tout en bénéficiant de tarifs préférentiels dus à la mutualisation sur le Territoire.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la convention avec la Métropole du Grand Paris, relative à la mise en place de cet outil. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Alors M. BENTAJ et ensuite M. LAGARDE. Allez-y.

M. BENTAJ :

Bonsoir chers collègues. Il est vrai que l'affaire 3 est une question essentielle parce qu'elle concerne la sobriété énergétique de nos bâtiments publics. Et ce n'est pas juste une envie capricieuse, ni une mode passagère, mais une démarche stratégique indispensable pour notre Commune, notre budget et notre planète. En tant qu'élus engagés et soucieux de l'efficacité des politiques publiques, Mme Emmanuelle SAUNIER et moi-même souhaitons apporter une analyse structurée et ambitieuse sur ce sujet. Il est clair que l'outil proposé par la Métropole du Grand Paris est indéniablement un atout. Il nous permet d'entrer dans une nouvelle aire de gestion énergétique, celle des données et de la précision. Par la visualisation des consommations, on saura en temps réel la consommation énergétique de chaque bâtiment. C'est un levier puissant pour identifier les dérives rapides et agir rapidement en respectant nos obligations légales, puisque cet outil nous permet de répondre aux exigences du décret éco-énergie tertiaire en simplifiant le suivi et le reporting. Et puis enfin, il permet d'avoir un financement avantageux, M. Frédéric RARCHAERT, vous l'avez précisé puisque la prise en charge des coûts par la Métropole sur 3 ans témoigne d'une démarche partenariale bienvenue. Mais, et c'est là un point essentiel, un outil ne remplace pas une stratégie. Il ne suffit pas de mesurer pour agir, la meilleure des énergies reste celle que nous ne consommons pas et ce principe doit guider toutes nos décisions. Aussi, nous voudrions que vous alliez un petit peu plus loin en proposant la formation de nos agents. Chaque bâtiment public devrait avoir un référent formé pour suivre les consommations, identifier les anomalies et proposer les actions correctives en temps réel, mobiliser les citoyens parce qu'il ne suffit pas simplement, la transition énergétique ne peut pas être menée uniquement par les élus et les techniciens, et la sensibilisation auprès des usagers des bâtiments publics, enseignants, élèves, associations, peut générer des économies importantes. Et puis enfin, mesurer et valoriser, chaque économie réalisée doit être mesurée et communiquée. Cela montre aux habitants que les efforts portent leurs fruits à la fois sur les factures et sur l'environnement. Ceci dit, vous n'avez pas l'habitude de me voir positif, aussi je lance une pique à Monsieur le Maire de tradition, mais rassurez-vous, je tâcherai de finir avant 20 h parce que tout le monde attend le communiqué du Président de la République.

Puisque vous avez voulu échapper à la commande publique en transférant le réseau de chaleur à la SEM, vous auriez pu peut-être commencer par vous inspirer de cette démarche-là en faisant une analyse, en réduisant l'énergie, avant de vous aventurer dans des concessions de 30 ans et un investissement de 50 millions d'euros. Merci de votre attention.

M. PELAIN, Maire :

M. LAGARDE.

M. LAGARDE :

Bonsoir tout le monde. Bon c'est très simple comme question, c'est que, est-ce que les bailleurs sociaux et les copropriétés auront accès à cet outil dans le futur ? Parce qu'effectivement, je pense que c'est le nerf de la guerre d'au moins connaître sa consommation. Aujourd'hui, tous les revendeurs d'énergie vont vraiment dans ce sens au niveau individuel. Mais c'est vrai qu'au niveau collectif, moi-même dans mon impasse de copropriété, on n'a pas du tout ça. Et nous aider là-dessus en suivant un petit peu ce qui est fait par la Métropole ou peut-être ce qui est fait à un étage supérieur, ça peut probablement ruisseler et aider des plus petites collectivités. Donc voilà, est-ce qu'il y a des choses prévues là-dedans ?

M. PELAIN, Maire :

Dans le cadre de cette délibération, non c'est uniquement pour nos équipements publics et c'est une expérimentation de la Métropole sur 3 ans il me semble. A voir avec les bailleurs sociaux ce qui peut être fait sur le sujet. Peut-être qu'ils ont déjà d'ailleurs ce type d'outils. Je vais être rapide M. BENTAJ du coup puisqu'on est pressé a priori. Bon on fait quand même, mais vous le savez, un gros travail sur cette question du gaspillage énergétique. Vous avez vu que la piscine a été réhabilitée et en un an de recul, c'est près de 30 à 40 % d'économie d'énergie par rapport à l'équipement précédent. L'école Charles Perrault a été totalement réhabilitée et isolée. Vous avez vu que l'école Jules Verne est en travaux entièrement et le plus gros du chantier, c'est le travail d'isolation de cet équipement et le changement de l'ensemble des huisseries. On va se lancer dans la rénovation du gymnase Cattiau, et cetera, et cetera. Donc il y a une réelle dynamique sur ce sujet-là. Ensuite, j'ai bien entendu le message sur les agents qui pourraient être des relais justement de cette dynamique-là. Il y a aujourd'hui un directeur de service qui est en charge de ces questions-là au sein de la collectivité.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions. C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La convention avec la Métropole du Grand Paris, relative à la mise en place de cet outil.

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

4- Approbation de la convention multipartite « cahier des partages » entre le club d'entreprises VLG 92, l'Education nationale et la Ville

Rapporteur : Mme Carine BANSEDE

« Convaincue que le rapprochement entre le monde de l'entreprise et celui de l'éducation est une nécessité incontournable pour préparer les talents de demain, la Ville souhaite soutenir l'initiative « Le Cahier des partages » portée par le Club d'entreprises VLG 92 en partenariat avec les établissements scolaires du second degré de Villeneuve-la-Garenne.

Cette initiative vise à :

- Faciliter l'accès aux stages ;
- Organiser des présentations des métiers par des chefs d'entreprise au sein des établissements scolaires ;
- Promouvoir les visites d'entreprises pour les collégiens et les lycéens ;
- Encourager la participation active des entreprises dans les forums d'emploi et autres événements scolaires.

Dans le cadre de cette convention, la Ville s'engage à associer les membres signataires aux différents dispositifs tels que la « Cité de l'emploi » et la « Cité éducative ».

Le budget prévisionnel du projet décrit dans la convention permettra au Club d'entreprises VLG92 de solliciter des demandes de subventions auprès de partenaires et notamment l'Etat.

Par ailleurs, est tenu de ne pas prendre part à une délibération du Conseil tout membre de l'assemblée devant être considéré comme intéressé par l'affaire. Cette disposition trouve en particulier à s'appliquer aux conseillers municipaux exerçant des fonctions particulières au sein des associations susvisées.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention multipartite « le cahier des partages » entre le Club entreprises VLG 92, les établissements scolaires et la Ville. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? Allez-y M. BENTAJ.

M. BENTAJ :

Mes chers collègues. Le projet dont nous discutons aujourd'hui repose sur des objectifs qui, je tiens à le souligner, sont incontestablement importants pour notre Commune, faciliter l'accès aux stages, organiser la présentation de métiers dans les établissements scolaires, promouvoir les visites d'entreprises pour les collégiens et lycéens et encourager la participation active des entreprises dans le forum d'emploi. Ce sont des initiatives essentielles pour accompagner nos jeunes dans leur orientation et leur avenir professionnel. Ma collègue Mme Emmanuelle SAUNIER et moi-même sommes pleinement conscients de l'importance de ce projet. Nous savons, par expérience professionnelle, combien les jeunes, leurs parents et les établissements scolaires ont besoin de soutien pour établir ces ponts entre le monde éducatif et le monde professionnel. Chaque année, nous sommes sollicités pour mettre à contribution nos carnets d'adresses et je ne pense pas qu'on soit les seuls dans cette Assemblée, je pense que c'est le cas de tout le monde ici, pour ouvrir des opportunités et établir des connexions. Ce besoin est bien réel. Mais ce qui nous interroge, ce n'est pas le pourquoi de cette initiative, mais le comment, et c'est précisément sur ce point que nous devons, en tant qu'opposition, poser des questions cruciales. Notre Commune dispose déjà des services compétents expérimentés pour mener à bien ce type de projet. Vous avez chapeauté, Mme BANSEDE, le service développement économique et de l'emploi, vous avez une très bonne connaissance ou vos services ont très bonne connaissance des entreprises du territoire. Mme Khady FOFANA gère le service éducation et petite enfance, ils connaissent très bien et parfaitement les établissements scolaires et leurs besoins spécifiques.

Les services jeunesse avec M. Bachir HADDOUCHE, même s'il est réduit, ont une expérience précieuse pour accompagner les jeunes dans leur orientation. Ces services connaissent les territoires, ces acteurs et la réalité du terrain. Ils ont l'expertise et les raisons nécessaires pour gérer ces initiatives directement sans avoir à passer par une structure extérieure. Alors pourquoi confier cette mission à une association nouvellement créée sans compétences démontrées dans ces domaines, une association portée par un opposant politique que l'on pourrait qualifier de docile, voire de complaisant, permettez-moi de poser des questions qui dérangent. Cette structure a-t-elle été choisie pour ses compétences ou pour ses affinités politiques avec vous Monsieur le Maire ? Cette mission n'est-elle pas une manière d'offrir à cette personne une plateforme d'influence politique ? Est-il prévu que cette personne figure à terme sur votre liste électorale, avec une délégation peut-être, qu'il s'agisse de l'éducation ou du développement économique ? Alors je sais que ce n'est pas bien parce que je sais que vous ne prendrez pas part au débat, mais au plaisir d'en discuter à un autre moment. Sincèrement, ce qu'on propose, c'est qu'il faut mobiliser nos services existants, confier directement ce projet au service développement économique, au service de l'éducation, le service de la jeunesse. Ces services ont déjà les compétences pour. Et bien sûr M. PELEAU, vous êtes le bienvenu pour pouvoir participer en tant qu'association à un projet porté par la Ville. Mais pourquoi vous confier à vous ce dossier-là et de l'externaliser. Nous voudrions Monsieur le Maire que vous travailliez avec des associations locales ayant déjà fait leurs preuves en respectant des critères de compétences et d'expérience. Et puis on aimerait bien que vous fassiez une gestion publique directe en mobilisant nos ressources internes, en garantissant une transparence totale, une maîtrise de coûts et une gestion alignée avec les priorités de la Commune. Alors voilà merci de votre attention.

M. PELAIN, Maire :

J'ai cru pendant quelques minutes que vous aviez changé au tout début, enfin sur votre première intervention et puis au début de celle-ci, et je me suis, et c'est vrai, vous n'êtes qu'une illusion en fait. Et du coup, on se rend compte qu'effectivement, vous n'êtes qu'une illusion. Non mais vraiment merci pour ce que fait cette association VLG 92, ce club d'entreprises. Un club d'entreprises, c'est quand même essentiel sur une Ville comme la nôtre, dynamique dans le cadre de son développement économique. Et jamais on a repoussé les initiatives associatives qui pouvaient accompagner la collectivité dans ce qu'elle sait faire, vous avez raison, on sait le faire et on le fait déjà. Mais lorsqu'on a des partenaires compétents qui nous proposent des projets, puisque nous, on n'a jamais rien demandé à cette association, c'est cette association qui a démarché les établissements scolaires et les personnels enseignants, qui a démarché la Préfecture, ce projet est cité un exemple dans d'autres villes, notre Préfète à l'égalité des chances porte ce projet maintenant dans d'autres villes et donc d'autres villes vont travailler sur ce projet avec leur tissu associatif. Donc c'est un projet qui est cité en exemple et on en est très fier puisque c'est une initiative qui est née de Villeneuve-la-Garenne. Donc merci aux initiateurs de ce projet, merci à l'association club d'entreprises VLG 92. Pour toutes les autres insinuations, elles sont tellement faciles que je ne les relèverai pas à nouveau. M. MASSOU.

M. MASSOU :

Bonsoir à tous. Donc sur ce projet, moi je le voterai, je pense quand même qu'il y a l'action en direction de l'Education nationale et des établissements scolaires, collèges, lycées. Je regrette que les CFA ne soient pas cités parce qu'il y a un CFA qui évidemment lui est fortement demandeur de relations avec les entreprises, dans la délibération, il n'y est pas. Il y a Charles Petiet, mais Charles Petiet, ce n'est pas le CFA, c'est le lycée, donc il faut ajuster je pense pour que le CFA soit associé. Et ma 2^e remarque, c'est qu'évidemment, il y a l'action en direction de l'Education nationale mais quelle action en direction des entreprises pour qu'ils mettent les moyens et que tout ça soit encadré dans les entreprises. Moi, de mon expérience d'enseignant dans un lycée technique, c'est qu'on a du mal à trouver les entreprises qui dégagent les moyens humains pour réellement accompagner les élèves, parce que ça demande de l'investissement.

Et donc je suis pour qu'on ne soit pas qu'en pression sur les collèges et les lycées pour qu'ils s'associent à l'initiative, mais aussi sur les entreprises pour qu'elles mettent les moyens pour accueillir dans de bonnes conditions et aider les élèves jusqu'au bout, jusqu'au rendu du rapport de stage pour que ça fonctionne bien, parce qu'il y a beaucoup d'entreprises qui refusent actuellement, soit d'accueillir, soit de réellement suivre. Donc j'aimerais que dans le cahier des charges de ce partenariat, ces éléments-là soient pris en compte. Merci.

M. PELAIN, Maire :

C'est noté M. MASSOU. On va donc passer au vote. Je vais demander aux personnes concernées par cette délibération de bien vouloir sortir.

Je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ? 2 abstentions. Des votes pour ? C'est donc adopté à la majorité. Je vous en remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La convention multipartite « le cahier des partages » entre le Club entreprises VLG 92, les établissements scolaires et la Ville.

**Pour : Liste majoritaire
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Abstentions : Union pour Villeneuve
NPPV : M. Erick PELEAU et M. Jérémie LAGARDE**

5- Versement de subventions aux associations signataires de la charte d'accompagnement à la scolarité pour l'année scolaire 2024-2025

Rapporteur : Mme Zoubida KHATTALA

« La Ville de Villeneuve-la-Garenne souhaite proposer par l'intermédiaire du Projet Educatif Territorial (PEDT) une offre éducative forte et cohérente à tous les enfants et jeunes du territoire au travers de quatre valeurs éducatives partagées : l'épanouissement de l'enfant, la cohérence éducative, l'équité et la citoyenneté.

Par ailleurs, est tenu de ne pas prendre part à une délibération du Conseil tout membre de l'Assemblée devant être considéré comme intéressé par l'affaire. Cette disposition trouve en particulier à s'appliquer aux conseillers municipaux exerçant des fonctions particulières au sein des associations susvisées.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution des subventions sur l'exercice budgétaire 2024 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions. »

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

M. PELAIN, Maire :

Merci- Y-a-t-il des questions ou des remarques sur ce point-là ? Allez-y M. BENTAJ.

M. BENTAJ :

L'affaire 5 porte sur le versement de subventions aux associations signataires de la charte d'accompagnement à la scolarité et nous soutenons une volonté louable de soutenir nos enfants et jeunes à travers des dispositifs éducatifs. Nous saluons la pertinence de ce projet, mais nous souhaitons attirer l'attention sur les acteurs choisis pour porter cette mission. En effet, parmi les bénéficiaires, 2 associations ont retenu notre attention parce qu'on ne les voyait pas précédemment à vrai dire. Bien que nous reconnaissons leur engagement associatif, nous sommes en droit de nous interroger sur leur adéquation avec la thématique de l'accompagnement à la scolarité. Quelles compétences spécifiques justifient leur inclusion dans ce dispositif ? Comment leurs missions habituelles se croisent-elles avec les objectifs éducatifs de cette charte ? Et je n'ai pas à les citer parce que vous les connaissez très bien Madame la Maire adjointe en charge des associations.

M. PELAIN, Maire :

D'autres remarques ou questions ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

- **APPROUVE**

L'attribution des subventions sur l'exercice budgétaire 2024 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer les conventions.

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

6- Attribution d'acomptes à diverses associations locales et groupements d'intérêt public exercice 2025

Rapporteur : Mme Zoubida KHATTALA

« Le Conseil municipal est traditionnellement appelé, à l'occasion de sa séance relative à l'approbation du budget primitif communal, à délibérer sur les subventions annuelles de fonctionnement à attribuer à diverses associations et autres organismes à but non lucratif présentant un intérêt public local. Certains de ces organismes, qui bénéficient d'un concours financier récurrent de la Commune, ne disposent pas d'un fonds de roulement suffisant pour leur permettre de faire face à leurs besoins de trésorerie au cours de la période séparant le début de l'exercice budgétaire du moment du vote de la subvention communale.

Par ailleurs, est tenu de ne pas prendre part à une délibération du Conseil tout membre de l'Assemblée devant être considéré comme intéressé par l'affaire. Cette disposition trouve en particulier à s'appliquer aux conseillers municipaux exerçant des fonctions particulières au sein des associations susvisées.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de donner suite aux demandes présentées en approuvant l'attribution des acomptes dont le détail figure dans le tableau suivant ; et en autorisant Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

De donner suite aux demandes présentées en approuvant l'attribution des acomptes dont le détail figure dans le tableau suivant ;

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes.

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve
NPPV : M. Salah KOBBI, M. Jérémie LAGARDE et Mme Mariam KANTE**

7- Approbation du rapport annuel 2023 sur la mise en œuvre de la politique de la ville à Villeneuve-la-Garenne

Rapporteur : Mme Leïla LARIK

« La politique de la ville a pour but d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Le contrat de ville de Villeneuve-la-Garenne 2015-2020 constitue le cadre d'action de la politique de la ville. Ce rapport présente les éléments suivants :

- Un rappel des piliers, des orientations du contrat de ville et du périmètre du quartier prioritaire ;
- Les actions menées au bénéfice des habitants du quartier prioritaire « Aire 2029 » sur l'année 2023. Il s'agit d'un point sur la programmation contrat de ville mise en œuvre, sur les dispositifs spécifiques (Programme de Réussite Educative, Atelier Santé Ville, etc.) et sur les moyens de droit commun mobilisés par les partenaires signataires ;
- Les perspectives d'amélioration pour 2024, des résultats obtenus et des moyens mobilisés, nécessaires à la poursuite des objectifs du contrat de ville ;
- Les actions menées en matière de développement social urbain financées par la dotation politique de la ville.

Les thématiques transversales du contrat de ville : la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations ne font pas l'objet de projets spécifiques mais se retrouvent dans divers projets de la programmation annuelle.

Ce rapport sera présenté lors du prochain Conseil de Territoire Boucle Nord de Seine qui aura lieu le 12 décembre 2024.

Sur la base de tous ces éléments d'informations, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel 2023 sur la mise en œuvre de la politique de la ville. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ou questions ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE**

Du rapport annuel 2023 sur la mise en œuvre de la politique de la ville.

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

8- Approbation de la convention de versement de subventions accordées par la Commune au titre du fonds de résidentialisation

Rapporteur : M. le Maire

« La Commune de Villeneuve-la-Garenne a mis en place, par délibération en date du 15 juin 2023, un dispositif d'aide à la sécurisation et l'amélioration des espaces communs extérieurs des copropriétés et Associations Syndicales Libres (A.S.L) par l'attribution d'une subvention d'un montant maximal de 80 % des dépenses H.T dans la limite d'un plafond de 800,00 € par logement. A la suite d'un appel à projets, la commission s'est réunie le 15 novembre 2024 et a examiné le dossier présenté par l'A.S.L Villa Sisley. Elle a répondu favorablement à cette demande en accordant à cette A.S.L une subvention totale de 60 945, 65 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 60 945,65 € au profit de l'A.S.L Villa Sisley dans le cadre du fonds de résidentialisation. »

M. PELAIN, Maire :

Y-a-t-il des remarques ? M. BENTAJ, allez-y.

M. BENTAJ :

Je vais être rapide. C'est vrai que quand j'ai lu le montant, 60 et quelques, ça représente 70 % des dépenses éligibles, sachant par ailleurs que je pense que c'est plafonné à 80 et que c'est à 800 € par maison en fait, par propriétaire. Ma question, comment est-ce qu'on s'assure en fait que dans ce cas-là que le fonds de résidentialisation n'est pas utilisé comme un effet d'aubaine, qu'il ne vienne pas en fait se substituer à une dépense que quoi qu'il en soit, le propriétaire aurait menée. Et puis ma 2^e réflexion c'est, comment est-ce qu'on s'assure en fait que toutes les copropriétés ont un accès équitable à ce fonds et comment est-ce qu'on peut prioriser par rapport à des copropriétés qui elles sont dans des difficultés encore plus grandes que celles qu'on cite aujourd'hui ? Voilà.

M. PELAIN, Maire :

Ça a été diffusé de manière très claire et transparente à l'ensemble des copropriétaires et des syndicats de copropriété de la Ville, donc tout le monde a eu l'information. On a eu d'autres dossiers mais qui méritaient d'être complétés. Et ensuite après, il y a d'autres dispositifs effectivement vous avez raison, il y a des copropriétés qui rencontrent des difficultés très lourdes et là on a d'autres dispositifs pour les accompagner, dont justement on aura une délibération tout à l'heure sur le plan de sauvegarde de l'îlot du Mail où là on est sur une copropriété dite dégradée avec un travail de résidentialisation également, mais c'est dans le cadre d'autres dispositifs.

D'autres remarques ou pas ? Alors que toutes les personnes concernées sortent, je pense que c'est fait, très bien. Je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le versement d'une subvention d'un montant de 60 945,65 € au profit de l'A.S.L Villa Sisley dans le cadre du fonds de résidentialisation.

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

NPPV : Mme Emmanuelle SAUNIER, M. Alain-Xavier FRANÇOIS et Mme Carine BANSEDE

9- Adoption d'une charte de partage des locaux entre la Ville et l'Education nationale, visant à améliorer la continuité éducative et le travail collaboratif au sein de la communauté éducative dans les écoles

Rapporteur : Mme Khady FOFANA

« Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville de Villeneuve-la- Garenne souhaite renforcer la collaboration avec l'Éducation Nationale afin de garantir une meilleure continuité éducative, une utilisation optimisée des locaux scolaires et un environnement propice au travail collaboratif des acteurs de la communauté éducative. La Ville, propriétaire des bâtiments scolaires, met à disposition de l'Éducation nationale des locaux permettant la réalisation des missions d'enseignement. La charte de partage des locaux prévoit notamment :

- Une répartition claire des responsabilités entre la Ville et l'Éducation nationale pour l'utilisation, la maintenance et la gestion des locaux.
- Les modalités d'utilisation des salles partagées incluant le matériel et la concertation régulière entre les services municipaux et les représentants de l'Éducation nationale (chefs d'établissement, directeur d'accueil collectif de mineurs) et les règles de sécurité.

Cette charte a fait l'objet d'une communication et d'un examen préalables auprès du Comité Social Territorial (C.S.T) en date du 27 novembre 2024.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe d'instaurer une charte de partage dans les écoles ; et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite charte. »

Je tenais aussi par la même occasion à remercier le service éducation qui a œuvré et bien sûr toute la Communauté éducative, puisque c'est un projet qui a impliqué vraiment tout le monde. Et je suis ravi de voir que tout le monde a joué le jeu. Voilà. Donc c'était juste une petite précision que je souhaitais apporter.

M. PELAIN, Maire :

Merci- Y-a-t-il des remarques ou des questions ? Allez-y.

M. BENTAJ :

Juste 2 remarques vraiment rapides. La première, ça concerne l'absence de critères précis pour prioriser en fait les usages, parce que vous dites les locaux scolaires peuvent être mis à disposition pour des activités autres que scolaires après validation par le Maire et sous réserve que cela ne perturbe pas leur usage principal, mais on n'a pas de critères de priorisation. La 2^e c'est un extrait « *les partenaires associatifs peuvent proposer des activités dans les locaux scolaires sous réserve d'une validation préalable par la mairie* ». Ma question est que cette formulation donne un pouvoir discrétionnaire à l'exécutif municipal sans garantie de transparence dans le processus de sélection. Aussi, est-ce qu'il ne serait pas plus judicieux de proposer ou d'instaurer un appel à candidatures formalisé pour que chaque association qui souhaite bénéficier de ça ait les mêmes garanties qu'une autre.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Chère collègue, allez-y.

Mme FOFANA :

Alors M. BENTAJ, je vous remercie beaucoup pour vos questions notamment la première puisqu'effectivement, ça peut paraître flou, mais j'insiste bien sur le fait que c'est quelque chose qui a été travaillé de manière collégiale, ça c'est déjà la première chose. Et la seconde, si vous voulez, dans la mesure où c'est spécifique à chaque établissement scolaire, l'idée n'était pas de rentrer dans les détails de la charte. La charte est un principe qui a été donc validé, j'insiste encore bien, par le CST et par toute la communauté éducative puisque l'IEN a participé et a donné son accord, ainsi que nos services. Donc sur le principe, nous sommes d'accord, c'est ce que signifie en fait cette charte. Dans la manière dont ça va être décliné, ce sera décliné de manière spécifique dans chaque établissement, puisque chaque établissement a un profil particulier et nous tenons vraiment à faire en sorte que personne ne soit lésée et que toutes les parties prenantes de cette charte soient représentées, raison pour laquelle effectivement je vous le concède, ça peut paraître flou, mais ça ne l'est pas et c'est une précision qu'on a apportée à tous les partis. En ce qui va concerner les associations qui peuvent potentiellement prétendre à entrer au sein des établissements scolaires, que ce soit par notre biais, donc les accueils de loisirs, les ALSH ou par rapport à l'Education nationale, il faut savoir que ça se fait déjà, donc les associations sont en mesure aujourd'hui de solliciter l'IEN si elles ont des projets ou même directement les établissements scolaires. Sur cette charte, c'est vraiment le fait d'acter la possibilité, encore une fois, de pouvoir mettre des locaux à disposition. Mais dans les faits, ce sont des choses qui existent déjà et personne ne nous a attendus, en tout cas les associations qui œuvrent au quotidien et d'ailleurs je les félicite parce qu'elles sont nombreuses, ne nous ont pas attendus pour investir les lieux. Et nous sommes, encore une fois j'insiste bien là-dessus, nous sommes ouverts et toutes les propositions qui nous sont faites, on les reçoit et on essaye d'être équitable et jusqu'à présent, je pense que nous l'avons toujours été.

M. PELAIN, Maire :

Merci. S'il n'y a pas d'autres remarques, on va passer au vote. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le principe d'instaurer une charte de partage dans les écoles ;

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer ladite charte.

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

10- Communication du rapport d'activité 2023 du syndicat pour la restauration collective (S.Y.R.E.C) pour l'année 2023

Rapporteur : Mme Khady FOFANA

« La Commune de Villeneuve-la-Garenne gère sur son territoire la fourniture des repas scolaires, périscolaires, du restaurant du personnel, des personnes âgées ainsi que des crèches. Depuis 2021, la Commune a confié l'exploitation de son unité de production, l'élaboration et la distribution des repas au syndicat pour la restauration collective (SYREC) situé à Gennevilliers. Le rapport d'activité pour 2023 du syndicat pour la restauration collective aborde notamment les éléments suivants :

- Une présentation de l'établissement public,
- Les prestations réalisées en 2023,
- Les ressources financières et humaines déployées au sein du SYREC,
- Les missions de service public (sécurité sanitaire et alimentaire, gaspillage alimentaire, communication envers les usagers),
- La transition vers des contenants réemployables avec Tremplin et Semelog,
- Transmission du Compte administratif 2023.

Le rapport d'activité a fait l'objet d'une communication et d'un examen préalables au sein de la commission consultative des services publics locaux de la Ville en date du 22 novembre 2024.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de la communication du rapport d'activité 2023 du SYREC. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Des remarques ? M. LAGARDE.

M. LAGARDE :

J'en profite pour dire une généralité sur la restauration collective et les usages collectifs en général. Là notamment dans le rapport, et on en a déjà parlé et notamment sur le SYREC. Alors le SYREC est un très bon exemple puisqu'on a changé il y a quelques années pour ce syndicat, que ça se met en place plutôt bien, qu'il y a de la proximité, que ça fait monter d'un cran le niveau de la restauration sur l'élémentaire, mais on a bien vu notamment avec beaucoup de communication de notre Conseiller départemental récemment que ce n'est pas le cas notamment avec ELIOR sur la restauration des collèges et lycées. Et là, ce que je regrette, c'est qu'il ne soit pas pris et je pense que c'est vraiment un travail que j'aimerais que tout un chacun commence à pousser, c'est qu'on force les structures à faire plus pour connaître le niveau de satisfaction des usagers. Alors là, en l'occurrence, les usagers, c'est les enfants et les familles, et ça aujourd'hui le premier réflexe qu'on a quand on veut aller quelque part, aller au restaurant ou quoi que ce soit, on va voir les commentaires sur Google Maps, sur les applications, et cetera. Et puis dès que c'est collectif, on s'en fiche du niveau de satisfaction. Le niveau de satisfaction qui est le principal, c'est d'abord que les fonds soient bien utilisés, que l'argent ne parte pas à gauche à droite, que ce soit bien encadré, ça c'est très bien, mais l'utilisateur, en l'occurrence là nos enfants, est-ce qu'ils sont heureux de leur cantine ? Donc il y a un taux d'utilisation de la cantine qu'il faut prendre en compte, pareil pour les personnels. Donc là en l'occurrence pour le SYREC, il s'avère que c'est plutôt pas trop mal notamment aussi avec les personnels qui y participent, mais par contre on verrait que chez ELIOR, aux cantines, il n'y a aucun adulte qui y mangent, les enfants ils mangent parce qu'ils sont obligés parce que leurs familles les y mettent, mais ils se plaignent tous. Voilà c'était juste cette remarque, si on pourra travailler sur le futur sur quelque chose, des critères, des cadres pour au moins interroger, donc là en l'occurrence les enfants, mais les parents, les familles et en général tous les usagers dès qu'ils ont une satisfaction sur ce type de service collectif.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Allez-y.

Mme FOFANA :

Alors moi ce que je voulais dire, c'est que nous, concernant les avis des enfants, ils sont remontés toutes les semaines, donc il y a vraiment cet effort qui est fait. On a quand même, je tiens à le signaler, augmenté notre taux de fréquentation de manière assez significative. Et voilà, on fait en sorte de maintenir la qualité des repas qui sont proposés. Par rapport à ce que vous disiez sur ELIOR et d'autres on va dire mastodontes de la restauration collective, c'est vrai que nous ne sommes pas dans les mêmes dispositions et c'est, pour ce qui nous concerne vraiment une fierté de pouvoir aujourd'hui, en tout cas garantir de la qualité, être en contact avec les usagers. Je fais juste une petite digression, mais c'est quand même important parce qu'on en a fait la communication auprès des parents. Là actuellement, il y a des travaux qui sont faits au sein des offices, les offices ont été refaits, Monsieur le Maire en a parlé précédemment, et on met tout en œuvre justement pour augmenter non seulement la qualité des repas proposés et la qualité aussi de travail des agents au sein de nos offices. Et je tiens à remercier mes services aussi par rapport à ça parce que c'est vraiment une priorité pour nous. Et par la même occasion aussi, on met tout en œuvre pour que nos enfants puissent manger dans des bonnes conditions et dès que les remontées sont faites, la majeure partie du temps, ça se passe bien, des fois ça se passe moins bien, mais on prend toujours tout en considération justement pour pouvoir toujours et toujours nous améliorer de ce côté-là. Donc je vous remercie pour votre intervention puisque vous mettez le doigt sur le fait que tout le monde ne le fait pas, mais ça a été une volonté de la majorité, Monsieur le Maire l'avait dit au moment où on a décidé de s'inscrire dans ce syndicat, et nous sommes dans cette continuité.

M. PELAIN, Maire :

Merci. D'autres remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Nous prenons donc acte de ce rapport d'activité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE**

De la communication du rapport d'activité 2023 du SYREC.

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

11- Communication du rapport d'activité de SEINE PARK pour l'année 2023

Rapporteur : M. Frédéric RARCHAERT

« La commune de Villeneuve-la-Garenne a choisi de déléguer la gestion de ses stationnements payants à la Société Publique Locale (S.P.L) Seine Park à compter du 1^{er} juillet 2023. Le contrat prévoit que la S.P.L est tenue de fournir annuellement un rapport d'activité. Au 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires total de la S.P.L s'élevait à 3 millions d'euros, pour un résultat excédentaire global de 413 932 €. Ce rapport a fait l'objet d'une communication et d'un examen préalable lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L) en date du 22 novembre 2024.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2023 de la Société Publique Locale Seine Park. »

M. PELAIN, Maire :

Merci- Y-a-t-il des remarques ? Allez-y.

M. PELEAU :

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Lors de la dernière commission des services publics locaux, nous avons pu dire notre satisfaction dans un premier temps par rapport au constat de places supplémentaires de stationnement depuis le stationnement payant, donc ça on peut se réjouir effectivement. Par contre, toutefois, en évoquant des problèmes avec les bornes, problèmes techniques, le service a pu nous dire que ces bornes étaient défectueuses d'une manière générale à partir du moment où on utilisait les cartes bancaires et qu'un effort serait fait pour qu'à l'avenir, ces bornes puissent être traduites uniquement en borne à induction sans pouvoir intégrer comme ça la carte et non pas subir des dégradations. Donc ce que je voulais savoir, c'est qui allait payer ces charges ? Est-ce que c'est Seine Park ou est-ce que c'est à notre charge ? En sachant que ces réparations et ces changements ne font pas partie de la garantie puisqu'elles ne sont pas garanties. Merci.

M. PELAIN, Maire :

Allez-y.

M. RARCHAERT :

En fait sur ce sujet, effectivement vous avez tout à fait raison M. PELEAU, il est prévu de faire ce qu'on appelle une opération de rétrofit sur l'ensemble de ces bornes, de supprimer en fait le clavier qui est à l'origine d'à peu près 80 % des pannes sur ces bornes et de ne laisser que le paiement sans contact. Et donc bien entendu, la prise en charge de tous ces coûts de remise à hauteur est prise complètement à 100 % par Seine Park et il n'y a pas le moindre centime versé par la Ville sur cette remise à hauteur. Et donc l'opération a déjà un peu commencé là et on est en train de faire les approvisionnements qui vont bien pour pouvoir faire ça dans les meilleurs délais.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Pas d'autres questions ? Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE**

Du rapport d'activité 2023 de la Société Publique Locale Seine Park.

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

12- Recensement rénové de la population 2025 : modalités de rémunération

Rapporteur : Mme Sandrine HERTIG

« Les communes sont chargées par la loi de préparer et de réaliser les enquêtes de recensement. L'INSEE organise et contrôle la collecte des informations. L'enquête annuelle de 2025 se déroulera du 16 janvier 2025 au 22 février 2025 inclus. Les coûts salariaux et les frais annexes constituent une dépense obligatoire de la Commune à inscrire au budget de l'exercice. En contrepartie, la Commune perçoit une dotation forfaitaire. Pour information, la dotation 2024 pour Villeneuve-la-Garenne était de 4 502 €, elle sera a minima de 4 399 € pour 2025. La Commune fixe librement les modalités de rémunération des agents recenseurs qui sont au nombre de 6 et dont le travail remarquable ces dernières années a été souvent salué. Le coût prévisionnel de ces rémunérations est estimé à 8 350 €, selon un barème qui inclut une partie fixe correspondant aux séances de formation obligatoire, à la tournée de repérage, et une partie proportionnelle à l'activité qui s'appuie sur le nombre de formulaires correctement renseignés.

Sur la base de tous ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'organisation de l'équipe du recensement (6 agents recenseurs et 1 coordonnateur communal) et de fixer la rémunération comme exposée. »

M. PELAIN, Maire :

Merci- Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

L'organisation de l'équipe du recensement (6 agents recenseurs et 1 coordonnateur communal) et de fixer la rémunération comme exposée.

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

13- Communication du rapport d'activité du SIFUREP pour l'année 2023

Rapporteur : Mme Sandrine HERTIG

« Le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP), syndicat mixte créé en 1905, a pour mission d'organiser, gérer et contrôler le service public funéraire pour le compte de 108 collectivités territoriales sur un territoire de plus de 4 millions d'habitants. La commune de Villeneuve-la-Garenne a adhéré à ce syndicat intercommunal en 1929. Le rapport d'activité a fait l'objet d'une communication et d'un examen préalable au sein de la commission consultative des services publics locaux de la Ville en date du 22 novembre 2024.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication du rapport d'activité 2023 du SIFUREP. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE**

De la communication du rapport d'activité 2023 du SIFUREP.

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

14- Communication du rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2023

Rapporteur : M. Frédéric RARCHAERT

« La compétence déchets a été transférée au Territoire Boucle Nord de Seine en 2016, mais la Commune continue à en assurer le suivi des prestations sur le territoire communal dans le cadre des conventions de mise à disposition entre la Ville et le territoire. L'année 2023 s'est traduite par une baisse notable du tonnage générale des déchets, presque 493 tonnes de moins qu'en 2022 soit une diminution de 5.27 %. Le rapport d'activité a fait l'objet d'une communication et d'un examen préalables au sein de la commission consultative des services publics locaux de la Ville en date du 22 novembre 2024.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2023. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE**

Du rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2023.

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

15- Communication du rapport annuel d'activité du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (S.I.G.E.I.F) pour l'année 2023

Rapporteur : M. Frédéric RARCHAERT

« Ce syndicat, créé en 1904, fédère sur son territoire 188 communes représentant environ 5,6 millions d'habitants pour la distribution publique de gaz, dont 66 lui ont également confié la compétence « distribution d'électricité ». Le SIGEIF exerce au nom des communes adhérentes le rôle d'autorité concédante. Le Syndicat coordonne un groupement d'achat de gaz et de services d'efficacité énergétique pour le compte de 484 membres. Il est également engagé dans la production de biogaz et d'électricité. Le SIGEIF propose à ses collectivités adhérentes un service « clés en main » pour l'installation, l'entretien et l'exploitation de bornes IRVE (Installation de Recharge pour Véhicules Electriques). Le SIGEIF prend en charge, avec le concours de la Région Ile-de-France, l'intégralité des coûts d'investissement et de fonctionnement de ces bornes. Fin 2023, pour la Ville de Villeneuve-la-Garenne, 16 points de recharge ont été installés et mis en service pour un total de 4 381 recharges qui ont été comptabilisées sur l'année. Le rapport d'activité a fait l'objet d'une communication et d'un examen préalables au sein de la commission consultative des services publics locaux de la Ville en date du 22 novembre 2024.

Il est donc demandé au Conseil municipal de prendre acte du rapport annuel d'activité du SIGEIF pour l'année 2023. »

M. PELAIN, Maire :

Pas de remarques ou de questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE**

Du rapport annuel d'activité du SIGEIF pour l'année 2023.

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

16- Communication du rapport annuel sur les activités du syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (S.Y.C.T.O.M) pour l'année 2023

Rapporteur : M. Frédéric RARCHAERT

« Créé en 1984, le SYCTOM, agence métropolitaine des déchets ménagers, est l'opérateur public en charge du traitement et de la valorisation des déchets produits sur son territoire d'intervention. Ainsi il réceptionne les flux collectés par les collectivités adhérentes et les traite. 2 176 588 tonnes de déchets ménagers traitées par le SYCTOM en 2023 pour 5.7 millions d'habitants. Le rapport d'activité 2023 du SYCTOM de l'Agglomération parisienne a fait l'objet d'une communication et d'un examen préalable au sein de la commission consultative des services publics locaux de la Ville en date du 22 novembre 2024.

Sur la base de tous ces éléments, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication du rapport annuel 2023 des activités du Syndicat Mixte Central de Traitement des Ordures Ménagères de l'Agglomération parisienne. »

M. PELAIN, Maire :

Des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Des abstentions ? Non plus. C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE**

De la communication du rapport annuel 2023 des activités du Syndicat Mixte Central de Traitement des Ordures Ménagères de l'Agglomération parisienne.

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

17- Communication du rapport annuel du délégataire dans le cadre de l'exécution du contrat de délégation de service public relatif à la gestion et à l'exploitation du marché d'approvisionnement de la Ville pour l'exercice 2023

Rapporteur : Mme Carine BANSEDE

« Par convention de délégation de service public en date du 24 décembre 2020, pour une durée de quatre années, la Ville a confié la gestion et l'exploitation de son marché d'approvisionnement à la société Loiseau Marchés. Compte tenu de la hausse des tarifs des droits de place de 2,59 % votée au 1^{er} janvier 2023, le délégataire versera à la Ville une redevance forfaitaire annuelle de 51 746,40 € au titre de l'exercice. Le rapport d'activité a fait l'objet d'une communication et d'un examen préalables au sein de la commission consultative des services publics locaux de la Ville en date du 22 novembre 2024.

Sur la base de tous ces éléments d'information, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication du rapport annuel d'activité de la société Loiseau Marchés délégataire du service public relatif à la gestion et à l'exploitation du marché d'approvisionnement de la Ville, au titre de l'exercice 2023. »

M. PELAIN, Maire :

Des questions ? Des remarques ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Des abstentions ? Non plus. C'est donc adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE**

De la communication du rapport annuel d'activité de la société Loiseau Marchés délégataire du service public relatif à la gestion et à l'exploitation du marché d'approvisionnement de la Ville, au titre de l'exercice 2023.

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

18- Approbation et signature de l'avenant n°1 a la convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion des relations entre la commune et le syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole dans le cadre de la mise en œuvre du service public Vélib' portant sur l'implantation d'une station Vélib' dans le quartier de La Noue

Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANCOIS

« La convention initiale avec le syndicat prévoyait 3 stations dont 2 ont déjà été implantées (QWARTZ et Jean Moulin), et la troisième est en cours d'étude pour le centre-ville. Le projet de délibération concerne quant à lui un avenant à cette convention initiale, qui permettra l'implantation de la station à La Noue, et nous laissera une ouverture sur la création de 2 stations supplémentaires dans les prochaines années, notamment pour le sud de l'A86.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver et de signer l'avenant N°1 à la Convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion des relations entre la Commune et le Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole dans le cadre de la mise en œuvre du service public Vélib'. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

De signer l'avenant N°1 à la Convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion des relations entre la Commune et le Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole dans le cadre de la mise en œuvre du service public Vélib'.

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

19- Demande de prorogation des délais du calendrier programme pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public sur le territoire

Rapporteur : M. Frédéric RARCHAERT

« La Commune est propriétaire d'établissements recevant du public ou d'installation ouverte au public non accessible. Celle-ci a élaboré un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). La Commune reste très sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap sur son territoire. La Commune a procédé à la réhabilitation à ce jour déjà de plusieurs biens intégrant également de nouveaux Espace Recevant du Public (E.R.P). Le législateur a prévu la possibilité de prolonger la durée officielle de l'agenda par les dispositions du Code de la construction et de l'habitation.

Il est désormais demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à demander une prorogation des délais de trois années supplémentaires du calendrier inclus dans l'Ad'AP programmé pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public non accessible de la commune de Villeneuve-la-Garenne et à signer tous les documents nécessaires. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Mme SAUNIER, allez-y.

Mme SAUNIER :

Bonsoir. Cette délibération me pose quelques questions. La première, elle est d'ordre juridique. Vous l'avez dit, le code prévoit la possibilité de prolonger le délai pour réaliser les travaux mais le COVID, qui est le motif invoqué dans la délibération, n'est admis que lorsque l'on peut démontrer que le retard pris en raison du COVID correspond au délai de prorogation qu'on se donne. Or là, on se donne 3 ans et je m'interroge sur comment apporter la preuve que le COVID seul a créé 3 ans de retard dans la mise aux normes de nos bâtiments publics et d'un certain nombre de bâtiments publics, puisque j'ai pu consulter le rapport et que la quasi-totalité finalement des bâtiments sont encore à mettre aux normes, En tout cas je n'en ai pas identifié de déjà totalement à 100% aux normes. Donc ça c'est ma première question. La 2^e question, elle relève davantage des valeurs. Je m'interroge quand on est une Ville qui a signé une charte handicap indiquant qu'on s'engage à travailler avec les associations pour garantir l'accès de tous les citoyens au service public, il me semble que la priorité doit être à la mise aux normes des bâtiments et à leur accessibilité. Peut-être que ça explique un peu la pression qui est mise sur les associations aujourd'hui pour communiquer sur les actions qu'elles ont réalisées et pour pouvoir remplir le bilan de cette Charte. En tout cas cette prorogation, je voudrais surtout qu'on comprenne que ce n'est pas qu'une simple formalité administrative, ça signifie très concrètement que des citoyens vont continuer à se heurter, en plus du handicap au quotidien, à des obstacles pour simplement réaliser des formalités administratives ou accéder à des services qui sont indispensables dans la vie quotidienne.

M. PELAIN, Maire :

Merci Mme SAUNIER. Je vous invite à aller poser la question au maire précédent et au maire adjoint à l'urbanisme pendant 20 ans qui n'a rien fait sur le sujet. C'est une loi qui existe depuis 2015. Rien n'a été fait. Nous essayons de rattraper ce retard énorme. Nous avons commencé à le faire et donc laissez-nous le temps, il y a eu une année de COVID, donc ce n'est pas en 3 ans qu'on va rattraper 15 ans de retard.

Y-a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Abstention ou vote contre ? 2 abstentions. Merci c'est gentil. Y-a-t-il des votes pour ? C'est donc adopté à la majorité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à demander une prorogation des délais de trois années supplémentaires du calendrier inclus dans l'Ad'AP programmé pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public non accessible de la commune de Villeneuve-la-Garenne et à signer tous les documents nécessaires.

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Abstentions : Union pour Villeneuve**

20- Approbation de conventions relatives à l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.P.B) à conclure entre l'Etat, l'établissement public Boucle Nord de Seine, la Ville de Villeneuve-la-Garenne et les bailleurs sociaux en quartier prioritaire

Rapporteur : M. Lahcen BAYLAL

« La Ville de Villeneuve-la-Garenne a signé son contrat de ville en date du 21 mars 2024 en présence des différents représentants de l'Etat et des bailleurs. L'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties est un dispositif de la politique de la ville à destination des organismes HLM ayant du patrimoine dans les quartiers prioritaires. Il repose à la fois sur une disposition fiscale et une convention locale qui constitue une annexe du contrat de ville. L'abattement de la T.F.P.B permet d'agir dans les quartiers prioritaires en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de la qualité de service. Il permet également aux organismes HLM de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers, qu'ils ne seraient pas en mesure d'absorber et qui pèseraient trop lourdement sur les charges des locataires.

Il est proposé au Conseil municipal : d'approuver les conventions relatives à l'abattement T.F.P.B à conclure entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne, l'Etat, L'Etablissement Public Boucle Nord de Seine et les bailleurs sociaux en quartier prioritaire ; et d'autoriser, Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de l'opération décrite ci-dessus. »

M. PELAIN, Maire :

Merci cher collègue. Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Les conventions relatives à l'abattement T.F.P.B à conclure entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne, l'Etat, L'Etablissement Public Boucle Nord de Seine et les bailleurs sociaux en quartier prioritaire.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de l'opération décrite ci-dessus.

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

21- Approbation de l'avenant n°1 de la convention d'intervention foncière conclue entre la Commune de Villeneuve-la-Garenne, la Métropole du Grand Paris et l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France sur le périmètre de l'opération d'intérêt métropolitain

Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANCOIS

« En 2018, la Métropole du Grand Paris (M.G.P) a déclaré d'intérêt métropolitain à l'unanimité l'opération d'aménagement développée en lien avec l'enfouissement des lignes à haute tension. Depuis 2021, ce périmètre métropolitain fait également l'objet d'un Projet Partenarial d'Aménagement (P.P.A) signé par la Ville, la Métropole du Grand Paris, l'Etat, l'Etablissement Public Territorial (E.P.T) Boucle Nord de Seine, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, la Région Île-de-France, l'Etablissement public foncier d'Île-de-France (E.P.F.I.F), Grand Paris Aménagement et la Banque des Territoires, pour mettre en cohérence l'ensemble des projets en cours à l'échelle de la Commune, contribuer au désenclavement et répondre à des enjeux environnementaux prégnants (résilience face au risque inondation, mise en œuvre de projets de renaturation). L'ensemble des études conduites depuis 2019 dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement (P.P.A.) conduisent à repenser la programmation, les outils d'intervention et le calendrier des différents secteurs opérationnels du périmètre d'intérêt métropolitain. Il convient de proroger la durée de la convention afin de permettre la continuité de l'action engagée sur ce périmètre de veille foncière.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière entre la Ville, la M.G.P et l'E.P.F.I.F. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques sur ce point-là ? Allez-y M. MASSOU.

M. MASSOU :

En fait, vous reconnaissez qu'il y a besoin de redéfinir un cadre, cette action sur le territoire libéré par la haute tension. Et donc comme on n'est pas prêt, on prolonge d'un an le système actuel. Moi j'aimerais quand même savoir, parce qu'à chaque fois on en parle, que cet enfouissement des lignes à haute tension a libéré pas mal de surfaces et donc va permettre des réalisations nouvelles. Mais quand je vois le plan et donc l'ampleur du domaine concerné, j'aimerais quand même qu'un jour, on puisse avoir un débat ou une vision ou la vision de votre équipe puisque c'est vous qui êtes en gestion, de qu'est-ce que vous voulez faire de l'ensemble de ce territoire. Qu'est-ce que vous voulez en faire ? Parce que c'est bien, c'est sympa de le filer à d'autres qui travaillent sur le sujet, mais nous Conseil municipal de Villeneuve-la-Garenne, à quel moment on a le débat pour savoir et pour avoir une vision dont on peut débattre, alors je ne suis pas sûr qu'on ait la même, mais de ce que l'on fait de ce territoire-là libéré par les lignes à haute tension. Parce que c'est dès maintenant quand même que se construit l'avenir. On parle d'une ville qui passerait de 25 000 à 35 000 habitants, ça ne se fait pas sans débat ici, voilà on ne peut pas dire, c'est acté, on l'a décidé, il y a bien un moment où il y aura le débat. Je ne comprends pas pourquoi ce débat tarde autant à venir ici.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Alors on ne l'a pas filé, comme vous dites, à d'autres partenaires. Ces partenaires, qui sont la métropole et GPA donc l'État, ont financé l'enfouissement des lignes à haute tension, donc ce sont des partenaires privilégiés du projet qui se sont en quelque sorte imposés. On n'avait pas le choix. Je rappelle également que lorsque nous sommes arrivés aux affaires, vous vous en souvenez, ça avait été souligné dans la campagne de mes adversaires, c'était qu'il y avait 1 200 ou 1 500 logements qui étaient prévus à la construction sur la coulée verte de Jean Moulin, chose qu'on a stoppée tout de suite, et donc ça prend du temps.

C'est-à-dire que Grand Paris Aménagement avait prévu, donc c'était pratique, il y avait une coulée verte derrière Jean Moulin, c'est du foncier qui n'était pas cher, ils espéraient d'ailleurs l'avoir à l'euro symbolique et ils pouvaient se payer sur la dette pour rembourser les lignes à haute tension. On a stoppé ça tout de suite et d'ailleurs dans le PLUi, cette zone-là, cette coulée verte est une zone naturelle et donc la construction est devenue impossible, ainsi qu'aux abords de la Fabrik. Maintenant il faut retravailler les secteurs. Il y a 3 secteurs, ça vous fait sourire M. BENTAJ, mais vous écrivez des bêtises dans vos publications donc c'est pour ça que je le reprécise ici. Et je vous rappelle d'ailleurs que ces 1 200 logements, ce n'est pas moi qui ai souhaité les construire, c'était l'équipe précédente, vous vous souvenez, le maire précédent ou les 2 maires précédents. Donc pour finir là-dessus, il faut retravailler ces 3 secteurs, donc là vous avez ce périmètre qui est large en fait, vous avez 3 secteurs, vous avez un secteur nord qui était le secteur au nord de Jean Moulin, vous avez le secteur on va dire plus central qui était où il y a aujourd'hui l'usine pharmaceutique SEQENS jusqu'à l'autoroute A 86, et puis vous avez ensuite le secteur de la Bongarde. Donc tout a été remis à plat, tout est retravaillé. D'ailleurs la convention avec GPA, la convention historique est tombée, et on doit retravailler ensemble avec la Métropole et avec GPA sur ce projet qui n'était pas acceptable en l'état. Le temps de l'humain n'est pas le temps de l'urbain, donc tout ça est très long. Et puis vous avez vu qu'aujourd'hui, on a quand même de très nombreux projets et qu'on ne pourra pas tout faire en même temps. M. BENTAJ.

M. BENTAJ :

Je n'avais pas prévu d'intervenir mais comme vous me sollicitez dans cette intervention-là, je ne vais pas manquer le plaisir, non pas de vous répondre parce que j'ai eu l'occasion de l'écrire et je vois avec intérêt que vous lisez mes communications, c'est un vrai privilège. Sincèrement entre nous, vous parlez du passé comme si vous ne faisiez pas partie des mandatures précédentes. Je vous rappelle que vous étiez maire adjoint en charge du logement et en charge de l'habitat. Alors vous êtes tristement connu en tant que maire adjoint en charge du logement, mais moins sur la question de l'habitat, alors laissez-moi le plaisir de le rappeler. Vous avez inventé une obligation qui était de construire 2000 logements en 2015 dans le cadre du plan local d'habitat, vous vous rappelez bien ? Non. Eh bien moi, je vous ai lu et j'ai lu un petit peu votre historique. C'est ce qui a donné naissance à Galliéni Sud d'ailleurs. Et vous avez expliqué à tout le monde qu'en fait, on a une obligation de construction. Or quand vous interrogez en fait tous les spécialistes sur la question, ils vous répondent, mais de manière très simple, qu'il n'y a aucune obligation de construction à Villeneuve-la-Garenne pour des raisons principales, c'est qu'on est bénéficiaire de la Dotation Solidarité Urbaine et que je vois mal l'État nous pénaliser alors qu'il nous donne 10 millions d'euros de solidarité annuelle. Et puis le 2^e point, c'est qu'on a un taux de logements sociaux assez élevés. Alors bien sûr, vous avez détourné ça en disant que vous cherchiez un petit peu un équilibre de mixité sociale. Très bien. Actuellement, nous sommes à peu près à 45 % de logements privés, 55% de logements sociaux. Or la mixité sociale, elle était déjà faite de votre époque par vos prédécesseurs M. Roger PREVOT et M. Alain-Bernard BOULANGER, que ce soit sur Villerenne, que ce soit sur la Bongarde, que ce soit sur Jean Moulin. Donc la question n'est pas l'équilibre, la question est pourquoi vous avez cette obsession incestueuse à vouloir traiter uniquement avec les promoteurs immobiliers. Et d'ailleurs même, pourquoi ce n'est pas la Ville qui le fait. A l'époque, vos prédécesseurs le faisaient directement, M. Alain-Bernard BOULANGER et M. Roger PREVOT. Et d'ailleurs même, vous vous rappelez que c'est M. PASQUA qui a comblé le déficit sur Villerenne et que c'était la Ville qui le portait. Donc vous nous inventez une obligation. Et puis au-delà de ça, en 2016-2017, vous avez découvert qu'il y a l'enfouissement des lignes de haute tension. Très bien, il y a un foncier qui va se libérer. Alors pourquoi vous ne reportez pas cette pseudo-obligation sur un foncier public qui s'est libéré ? Pourquoi vous contraignez aujourd'hui des propriétaires à vendre ? Pourquoi vous vous acharnez à vouloir construire et construire et construire sans avoir une vision globale en fait de la chose ? Et donc peut-être que vous me trouvez trop critique par rapport à votre politique, mais j'essaie simplement d'instaurer un débat politique parce que je m'intéresse et je m'adresse à l'intelligence des Villénogarennois. Je ne pense pas que ce soit des débats éloignés et puis à un moment donné ou un autre, vous devez assumer vos décisions par rapport à cette frénésie ou cet acharnement à vouloir absolument détruire toutes les maisons de plain-pied pour pouvoir les offrir à des promoteurs immobiliers.

M. PELAIN, Maire :

Plusieurs choses. 2015-2016, je n'étais pas maire, il y a eu 2 maires entre-temps donc c'est quand même les maires qui arbitrent ce type de décision, donc faut arrêter avec ça aussi, et notamment les élus à l'urbanisme ce que je n'étais malheureusement pas. Sur ce qui est de Galliéni sud, je suis désolé, c'est un projet qui date de 2013-2014 et j'étais loin d'être aux affaires à l'époque, donc ce n'est pas à moi d'assumer ce projet-là. D'autant plus que j'ai dédensifié sur ce secteur. Et d'ailleurs vous le rappelez, vous êtes complètement contradictoire dans ce que vous pouvez dire, vous dites que d'un côté vous critiquez le fait qu'on densifie et de l'autre, vous critiquez le fait qu'on ait dédensifié sur ce secteur-là parce qu'on veut garder une ferme, patrimoine historique de la Ville, pour en faire un restaurant, dont les travaux vont commencer dans quelques mois. Donc voilà, simplement moi j'assume ce que je fais, je n'ai aucun problème là-dessus, construire n'est pas tabou. C'est lorsqu'on a du foncier comme on peut en avoir et lorsqu'on traverse une crise du logement comme on la traverse aujourd'hui, on a un devoir moral de construire. Il y a des gens aujourd'hui qui ne peuvent pas se loger et donc on construit du logement social, on construit du logement intermédiaire, on construit de l'accession. Et d'ailleurs sur le projet de la Bongarde au sud du QWARTZ, on a beaucoup de Villénogarennais, j'en suis très fier, qui sont des primoaccédants, qui pour la première fois peuvent accéder à la propriété et qui libèrent des logements sociaux. Donc on arrive à recréer un parcours résidentiel, des primoaccédants Villénogarennais peuvent enfin accéder au patrimoine qui se construit au sud de la Ville. Le projet dont parlait M. MASSOU notamment sur ce secteur-là, il était totalement incohérent, donc c'est pour ça qu'on l'a stoppé immédiatement et qu'on travaille avec ces institutions, dont c'est le métier quand même, GPA c'est quand même un aménageur reconnu, la Métropole connaît aussi son métier dans ce domaine-là, et donc on retravaille ce projet qui avait été fait à la hâte et qui était totalement incohérent, vous imaginez bien qu'on ne pouvait pas construire des tours de 10 étages sur la coulée verte de de Jean Moulin. C'est pourtant ce qui était prévu mais on l'a stoppé, on le retravaille, on construira différemment et on construira ailleurs.

Allez-y M. MASSOU.

M. MASSOU :

Juste que pour rétablir quelques « vérités ». Je n'ai pas la vérité mais quand même j'avais le privilège d'être élu à l'époque de Villerenne sous M. PREVOT. On l'a confié, M. PREVOT, sous le titre d'une ZAC, d'une zone d'aménagement concertée, ça a été confié à un promoteur privé, un aménageur privé, c'était du privé et le privé finançait les équipements publics. Et à l'arrivée, la ZAC a été en déficit et le Département a comblé le déficit, mais c'était une opération privée. Et comme mixité sociale, y compris avec le recul, je continue de m'interroger, parce que pour vendre Villerenne, il fallait éviter que les futurs acheteurs visitent la Ville. Donc ils avaient fait un circuit fléché sur les quais de Seine permettant à ceux qui allaient à Villerenne de ne voir que les Quais de Seine, il ne fallait pas voir le reste de la Ville. Donc dès le départ, on avait une opération qui était conçue pour attirer de nouvelles populations, mais pas pour faire de la mixité sociale et les mélanger avec de l'existant, pour les mettre à part en bord de Seine sans que la ville réelle leur soit accessible. Ce qui s'est traduit par des achats, évidemment, ça a bien fonctionné, mais ça a aussi conduit à ce qu'après, dans les collèges, dans les lycées, beaucoup d'évitement de Villeneuve-la-Garenne, donc la mixité sociale type Villerenne, à voir sur la distance si ça a été opérationnel. 2^e chose, là c'est avec M. BOULANGER, ça fait quand même des années, ça doit faire 2 décennies, je ne me rappelle plus quand il a été élu maire exactement, mais ça fait quand même un bout de temps, le débat sur transformer la ville, construire un vrai centre-ville, urbaniser de façon nouvelle le centre-ville y compris Galliéni, il date de cette époque-là. Moi, pour une fois, ça faisait longtemps qu'on le demandait, les groupes de Gauche à l'époque le demandaient parce que c'était quand même un des points faibles de cette Ville de ne pas avoir de lieu central attirant, bien fait. Et donc M. BOULANGER a pris le tournant de dire, il faut un vrai centre-ville. Des décisions ont été prises centre-ville et Galliéni, donc c'est quand même sur la durée que se construisent ces réflexions-là.

Et je rappelle que QWARTZ est né quand même sous l'époque de M. BOULANGER, donc tout le secteur de la Bongarde a commencé à naître avec QWARTZ. Donc qu'on ne me fasse pas croire que M. BOULANGER ne densifiait pas. Il avait comme projet de densifier, lui-même parlait d'une ville à 35 000 habitants. Donc arrêtons de refaire les histoires. Moi je veux bien que pour régler des comptes politiques, on dise n'importe quoi, mais ce n'est pas vrai, ce n'est pas vrai !

M. BENTAJ :

Il a pris la parole 2 fois Monsieur le Maire.

M. MASSOU :

Non mais parce que vous avez soulevé un sujet qui est nouveau dans l'ordre du jour. Voilà donc moi je suis pour des constructions, pour densifier, on a besoin de logements en Île-de-France, tout le monde le réclame. Le tout, c'est quel type de logement. Donc je continue à faire partie de ceux qui parce qu'il n'y a pas assez de logements sociaux dans les nouvelles constructions, parce que la destruction de la Caravelle va prendre l'ensemble des logements que l'on construit et ceux qui sont libres aujourd'hui, et donc il faut plus de logements sociaux, mais il faut construire.

M. PELAIN, Maire :

On va conclure ce débat. Juste, on ne détruit pas la Caravelle. Non mais attention aux raccourcis, c'est 300 logements sur 1 700. Merci de rétablir la vérité M. MASSOU.

On va passer au vote. Y-a-t-il des votes contre ? Il n'y en a pas. Y-a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est donc adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

L'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière entre la Ville, la M.G.P et l'E.P.F.I.F.

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

22- Approbation du protocole d'accord pluriannuel pour la mise en œuvre du dispositif départemental « Quartier d'avenir- Hauts-de-Seine »

Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANCOIS

« Le département des Hauts-de-Seine a adopté en 2021 un nouveau dispositif d'intervention en faveur du renouvellement urbain et de la requalification des quartiers visant à conduire une action forte de lutte globale contre les déséquilibres territoriaux. Dans le cadre de ce dispositif départemental, la Ville de Villeneuve-la-Garenne a sollicité le Département afin de bénéficier d'un accompagnement pour la requalification du centre-ville permettant la réalisation d'un véritable cœur de ville.

Pour l'ensemble de la programmation éligible aux critères du dispositif, le Département s'engage à subventionner la Commune à hauteur de 4 427 280 €. La programmation des opérations faisant l'objet d'un financement départemental porte sur deux opérations :

- a) L'opération de construction de la médiathèque : le financement départemental s'élève à 1 889 660 € soit 12% du montant de l'opération s'ajoutant au financement départemental déjà acté dans le cadre de la sollicitation au titre du Contrat de Développement Département / Ville pour un montant de 4 253 300 € soit 27 % du montant global.
- b) L'opération liée à la réalisation des aménagements des espaces publics dont le parc de la mairie et le parc sur la parcelle ex-Emmaüs : le financement départemental s'élève à 2 537 620 €, soit 26 % du montant total de l'opération.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le protocole ; et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord pluriannuel pour la mise en œuvre du dispositif départemental « Quartier d'Avenir Hauts-de-Seine ».

M. PELAIN, Maire :

Merci. Je tenais à remercier nos conseillers départementaux et notamment M. DATCHARRY qui défend régulièrement, que ce soit pour ce projet-là ou d'autres projets, les intérêts de la Ville et des Villénogarenois. Donc je tenais à le faire et je l'ai fait plusieurs fois en conseil de quartier également dont il y participe lui.

Y-a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

Le protocole.

• **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord pluriannuel pour la mise en œuvre du dispositif départemental « Quartier d'Avenir Hauts-de-Seine »

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

23- Approbation a la dérogation du principe de repos hebdomadaire de douze dimanches par an dans les commerces et de son application à Villeneuve-la-Garenne pour l'année 2025

Rapporteur : Mme Carine BANSEDE

« Le Conseil municipal peut fixer jusqu'à douze dimanches ou jours fériés pendant lesquels l'ouverture des commerces de détail est possible.

Concernant l'année 2025, le calendrier des ouvertures du dimanche à Villeneuve-la-Garenne dans les commerces de détail est le suivant :

- Dimanche 5 janvier 2025 ;
- Dimanche 12 janvier 2025 (Solde hiver) ;
- Dimanche 27 avril 2025 (Après Pentecôte) ;
- Dimanche 29 juin 2025 (Solde été) ;
- Dimanche 31 août 2025 (Retournée des classes) ;
- Dimanche 28 septembre 2025 ;
- Dimanche 23 novembre 2025 ;
- Dimanche 30 novembre 2025 (Black Friday) ;
- Dimanche 7 décembre 2025 ;
- Dimanche 14 décembre 2025 ;
- Dimanche 21 décembre 2025 ;
- Dimanche 28 décembre 2025.

Sur la base de tous ces éléments, il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver la demande de dérogation au principe de repos hebdomadaire douze dimanches par an dans les commerces et son application sur le territoire de Villeneuve-la-Garenne pour l'année 2025. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. M. MASSOU.

M. MASSOU :

Non mais vous pouvez le prendre sur ce ton-là, mais en fait les 12 dimanches concernés, c'est une chose, il n'y aurait que ça comme ouverture le dimanche, il n'y aurait pas tellement de sujets. La délibération qui me pose le plus de problème, ce n'est pas celle-là, c'est quand on décide que dans les centres commerciaux, c'est ouvert tous les dimanches, tous les dimanches ! C'est le cas du QWARTZ, c'est le cas de la zone, j'ai le même débat avec mes collègues de Gennevilliers, La zone des Chanteraines, FNAC, BOULANGER, et cetera, ils ont eu l'autorisation du Conseil municipal, donc c'est ça qui me pose problème. Les 12 concernés par des dimanches spécifiques, que ce soit pendant les fêtes de Noël ou d'autres fêtes qu'on rajoute en permanence, comment on appelait ça, enfin voilà on trouve toujours des prétextes pour ouvrir quelques dimanches de plus. Donc je voterai contre parce que c'est le principe en soi, mais le gros problème, c'est que maintenant, on devient dans une société où la distraction du dimanche, c'est d'aller dans les centres commerciaux, je pense qu'il y a d'autres choses plus utiles et plus intéressantes à faire, y compris au point de vue culturel ou au point de vue familial. Voilà merci.

M. PELAIN, Maire :

Merci. En tout cas, on avance parce que maintenant vous êtes d'accord pour ces 12 dimanches-là. Allez-y M. LAGARDE.

M. LAGARDE :

Je vais apporter un œil un peu professionnel puisque c'est mon métier le commerce et c'est le commerce en ligne. Et effectivement, le commerce en ligne est en concurrence avec le commerce de proximité très souvent. Et pour donner crédit à ce que dit M. MASSOU, notamment le Black Friday qui était un rendez-vous en ligne du commerce en ligne aujourd'hui a été dévoyé et on se retrouve avec un mois de novembre entier de Black Friday, c'est-à-dire un vendredi qui dure un mois. Et par contre, il ne dure qu'un weekend pour le centre commercial QWARTZ qui a particulièrement bien réussi ses ventes. Pourquoi ? Parce qu'il y a une raréfaction de l'accès au commerce.

Et là où je vous rejoins totalement M. MASSOU, c'est qu'effectivement les commerces qui se trompent, c'est ceux qui ouvrent tout le temps. Quand on ouvre tout le temps, au final on vient au début parce que c'est tout le temps ouvert, puis après, on ne vient plus. Donc il faut qu'il y ait des marronniers, il faut qu'il y ait ces 12 jours, pas plus, pas moins, et qu'on s'habitue, et que les commerces s'habituent à ouvrir à ces moments-là, qu'il y ait des offres, que ça se construit, et cetera, et ça c'est important. Mais je suis tout à fait d'accord avec vous, il faut respecter les dimanches et pas que tous les dimanches soient de la consommation.

M. PELAIN, Maire :

Il se passe quelque chose d'étrange dans ce Conseil municipal. Allez, on va passer au vote quand même. Y a-t-il des votes contre ? 1 vote contre. M. MASSOU est contre. Y-a-t-il des abstentions ? Des votes pour ? C'est donc adopté à la majorité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

La demande de dérogation au principe de repos hebdomadaire douze dimanches par an dans les commerces et son application sur le territoire de Villeneuve-la-Garenne pour l'année 2025.

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Mme Eve NIELBIEN
Union pour Villeneuve
Contre : M. Gabriel MASSOU**

24- Approbation de la convention du plan de sauvegarde de la copropriété « Ilot du Mail »

Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANÇOIS

« La copropriété de l'Ilot du Mail est au cœur du projet de renforcement de l'attractivité du centre-ville pour laquelle la Ville de Villeneuve-la-Garenne s'inscrit dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (N.P.N.R.U). Le 15 avril 2022, le Préfet a constitué une commission chargée d'élaborer un plan de sauvegarde de la copropriété Ilot du Mail. La mise en place d'un plan de sauvegarde permettra de définir un programme de travaux de réhabilitation plus ambitieux en termes d'adaptation aux enjeux de la transition énergétique et d'intégration au reste du centre-ville ainsi que la mobilisation des aides financières existantes au bénéfice des syndicats des copropriétés et des aides individuelles pour les copropriétaires modestes. Une équipe opérationnelle chargée d'assurer l'information, l'animation et le suivi de l'opération sera désignée. Le coût prévisionnel de la mission de suivi-animation pour la durée totale de 5 ans a été estimé à 1 200 000 € TTC. Le plan de financement prévisionnel du programme pluriannuel de travaux sur la copropriété Ilot du Mail est le suivant :

- Travaux et honoraires TTC sur les parties communes des syndicats secondaires d'habitation : 15 219 499 € dont 9 700 477 € pour les propriétaires physiques privés dont la quote-part est financée à 90 % minimum par les aides publiques.
- Travaux et honoraires TTC pour la résidentialisation et l'aménagement de la dalle : 5 612 518 € dont la quote-part est financée entre 84 % et 88 % par les aides publiques pour les propriétaires physiques privés.

Sur la base de tous ces éléments d'information, il est donc proposé aux élus du Conseil municipal de bien vouloir : approuver la convention de Plan de Sauvegarde de la copropriété Ilot du Mail à Villeneuve-la-Garenne ; et d'autoriser Monsieur le Maire de Villeneuve-la-Garenne, à signer ladite convention et l'ensemble des actes juridiques, administratifs et financiers s'y rapportant. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. M. PELEAU et M. BENTAJ ensuite.

M. PELEAU :

C'est juste indigne, inacceptable, comment en est-on arrivé là ? Pourquoi avoir attendu si longtemps pour qu'il y ait une prise en compte de toutes ces dérives ? Quels sont les responsables ou plutôt irresponsables qui ont laissé pourrir une situation qui amène aujourd'hui à des coûts énormes pour garantir la survie de tout un quartier. Bailleurs sociaux, syndicats, élus ? Avec des taux d'impayés qui vont jusqu'à 37 % des travaux de rénovation bâtis à 21 millions d'euros TTC à la charge des deniers publics, donc ça veut dire que là c'est l'ensemble des citoyens qui vont payer. Sans compter la rénovation de la galerie, les incivilités répétées, les conflits d'usage, les espaces laissés à l'abandon. Nous ne pourrions pas croire que parmi les 362 logements et donc les habitants qu'il n'y ait pas eu jusque-là des alertes et qu'il n'y ait pas eu d'écoute. J'ose à peine imaginer, si on n'avait pas rénové ce quartier, où en seraient les bâtiments dans 2 ans, 5 ans, 10 ans. On attendait quoi ? Un effondrement. Merci.

M. PELAIN, Maire :

C'est à qui ? M. BENTAJ et M. MASSOU ensuite. Allez-y M. BENTAJ.

M. BENTAJ :

Du coup, le ton pris m'a effrayé à vrai dire, on était sur un ton où tout le monde rigolait et puis là waouh ! Oui, nous sommes face à une initiative essentielle pour notre Commune, le Plan de Sauvegarde de l'Ilot du Mail. Ce projet vise à redresser une copropriété en grande détresse à la fois sur le plan social, économique et technique. Mais malgré l'importance cruciale de cette intervention, la Ville reste largement en retrait dans son financement. Il est clair que l'Ilot du Mail a été construit en 1978, qu'aujourd'hui il connaît des parties communes délabrées et énergivores aggravées par des années de sous-investissement, des équipements techniques obsolètes et une fragilité sociale et économique. Et pour répondre non pas à une question parce qu'elle ne m'a pas été adressée, mais 73 % des propriétaires occupants appartiennent aux catégories modestes ou très modestes. Et l'histoire en fait de l'Ilot du Mail, c'est ce qu'on appelle une chambre arrière en fait pour du logement social, c'est-à-dire que c'est en fait des gens qui sont en difficulté, qui pour accéder au logement social doivent se domicilier et par là même, ça a donné en fait toute la catastrophe qu'on connaît actuellement. Alors, bravo pour les services de la Ville et bravo pour la Ville de mobiliser autant de financements. Alors 8,49 millions d'euros de l'Agence Nationale de l'Habitat, la Région Ile-de-France et le Département des Hauts-de-Seine respectivement 1,91 million d'euros et 1,31 million d'euros. Par contre, et c'est un petit peu une question plus que, le reste à charge pour chaque copropriétaire est de l'ordre de 5 132 à 8 132 €, ce que j'estime être assez conséquent étant donné la situation actuelle des copropriétaires. Est-ce que le reste à charge est lié simplement à des histoires de contrepartie financière et que les financements publics ne peuvent pas aller au-delà ? Mais nous estimons que 5 000 à 8 000 € par logement est énorme compte tenu de la situation dégradée de l'Ilot du Mail. Merci.

M. PELAIN, Maire :

Merci. M. MASSOU.

M. MASSOU :

Donc j'entends ce qui est dit avec virulence, sauf qu'il faut voir le nombre de copropriétés en difficulté dans cette région, c'est énorme, c'est énorme ! Celle-là est un exemple, mais ce n'est pas la pire. Je vous garantis que c'est impressionnant le nombre de copropriétés qui aujourd'hui sont en faillite ! Donc, sans intervention publique, ces copropriétés-là, elles s'effondrent. C'est une ruine pour ceux qui y sont et c'est une ruine à venir pour les collectivités à tous niveaux confondus. Moi, je pointe quand même une responsabilité, je me rappelle de la période où ICAD, qui était propriétaire, a vendu par lots à des tarifs très bas pour attirer le chaland avec des gens qui avaient peu de ressources, qui venaient souvent d'ailleurs de Paris ou d'autres villes que celle de Villeneuve-la-Garenne, et qui aujourd'hui, parce que c'est ça le problème des copropriétés, vous en construisez pas mal actuellement à Villeneuve-la-Garenne, ce sera de futures copropriétés, mais les promoteurs mettent en avant le prix d'achat évidemment, donc le mètre carré, le prix d'achat avec souvent des promotions, la TVA 5,5 quand ils y ont droit en fonction de leurs revenus. Mais personne ne parle des charges au moment de l'achat, personne ne leur parle des charges. Or les charges ont augmenté de façon exponentielle ces dernières années, électricité, gaz, chauffage, et cetera, entretien commun, et donc c'est vendu en trompant les acheteurs. Si dans le budget pris en compte pour avoir accès au logement, on n'intègre pas les charges, on aura des copropriétés de plus en plus en difficultés. Et donc c'est aussi un enseignement pour celles qui sont en train de se vendre là. Demain, il faudra qu'ils payent des charges. Et si on ne fait rien, si les promoteurs n'ont que pour but de vendre sans se soucier de l'avenir, on peut avoir des situations qui se renouvellent demain. Donc c'est, quelles leçons on tire de ça pour alerter ceux qui sont en train d'acheter, que leurs moyens leur permettent évidemment demain de survivre et de ne pas sacrifier toutes leurs ressources entre le remboursement de l'emprunt et le remboursement des charges. Merci.

M. PELAIN, Maire :

Il n'était pas possible de laisser sur le bord du trottoir cette copropriété dans la réhabilitation du centre-ville, ça aurait été indécent. Enfin rappelez-vous la situation du centre-ville, la barre Emmaüs où plus de la moitié des résidents est en dessous du seuil de pauvreté, cette copropriété où on est très proche du statut de copropriété dégradée devait donc être incluse dans le projet de centre-ville. Et d'ailleurs, le NPNRU, l'ANRU s'en est également saisi. On est un financeur important, on n'est pas en retrait sur ce projet-là. Et ce qu'il faut savoir, vous avez cité ces montants entre 5 000 et 8 000 € je crois par copropriétaire, mais il faut savoir que c'est entre 92 et 98 % de prise en charge par les différents dispositifs, c'est énorme. Il y a une fenêtre de tir pour cette copropriété qu'il ne faut pas louper. C'est-à-dire que les assemblées générales arrivent, s'ils ne votent pas ce plan de sauvegarde, l'État va se retirer, l'ANRU va se retirer et c'est terminé. Ils ne pourront plus et on ne pourra plus accompagner cette copropriété. On est entre 92 et 98 % de prise en charge. Alors entre 4 000 et 8000 € de reste à charge, il y a aussi, et ça on n'a pas encore fini le travail, il y a aussi après les aides individuelles par résident dont certains résidents peuvent encore bénéficier. Mais je le dis, cette fenêtre de tir, elle est juste incroyable pour cette copropriété parce que cette prise en charge-là qui peut paraître indécente comme vous le dites M. PELEAU, elle est indispensable pour redresser cette copropriété. Ce que vous avez dit M. MASSOU est vrai, lorsque ICAD a vendu à la découpe à des montants à 20 à 30 % en dessous du prix du marché, ça s'est effondré en quelques années, on s'est retrouvé avec la copropriété qui s'est totalement effondrée, avec l'antichambre, c'est ça le terme que vous cherchiez, l'antichambre du logement social ou des marchands de sommeil, clairement. Et donc le rachat en bloc pour le coup de ce qui restait à vendre d'ICAD a été fait par CDC et petit à petit on a lancé ce projet de sauvegarde qui est juste indispensable pour cette copropriété et pour notre nouveau centre-ville.

Merci pour ces échanges. Y-a-t-il d'autres remarques ? Je pense que non.

M. FRANÇOIS :

Je remercie au passage les services qui ont passé un temps de fou, quand je dis un temps de fou, c'est rattraper la comptabilité de chaque syndic sur 4 ans. Les syndics de copropriété n'ont pas joué le jeu, n'ont pas fait d'assemblée générale pendant plus de 3 ans. Les gens se sont retrouvés avec des charges de plus de 3 000 €. C'était impossible à payer et c'est pour ça en fait qu'on se retrouve avec des impayés qui sont hallucinants. Et c'est donc le service habitat, que je remercie, qui a tout remis d'équerre avec quelques présidents de conseils syndicaux, qui ont fait un job de fou. Quand je dis de fou, c'est vraiment de fourmi pour redispacher pour chaque logement, pour chaque syndic, pour chaque ASL qui est autour et voilà, c'est un gros travail qui a été fait. Donc il y a eu clairement une défaillance aussi des syndicats, mais il ne faut pas oublier que quand vous avez quelques locataires ou quelques copropriétaires qui ne payent pas leurs charges, il y a des actions, c'est-à-dire que les syndicats auraient dû entamer des actions. Et puis après, c'est aussi à l'Assemblée générale de voter ces actions, d'aller au tribunal. Alors parfois on ne le fait pas parce que c'est un voisin, parce qu'il a des difficultés et puis on se dit « *bah non il ne faut pas le faire* ». Puis l'année suivante, c'est 2 ou 3 voisins à côté, mais c'est comme ça en fait que la copropriété, elle tombe et que plus personne ne paye des charges puisqu'il n'y a plus le service qui est en face et c'est comme ça que la copropriété descend énormément. Donc il faut savoir prendre les actions en Assemblée générale et puis passer en justice quand c'est nécessaire. Et je remercie aussi CDC Habitat qui fait, je vais le redire, un travail de fou aussi et qui nous accompagne énormément sur ce gros projet.

M. PELAIN, Maire :

Un projet qui fait l'unanimité et j'en suis sûr. Y-a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci beaucoup à toutes et tous. C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• APPROUVE

La convention de Plan de Sauvegarde de la copropriété Ilot du Mail à Villeneuve-la-Garenne ;

• AUTORISE

Monsieur le Maire de Villeneuve-la-Garenne, à signer ladite convention et l'ensemble des actes juridiques, administratifs et financiers s'y rapportant.

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

25- Instauration d'un principe de redevance d'occupation du domaine public par les canalisations de distribution et de transport de gaz (RODP et RODPP)

Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANÇOIS

« L'ensemble des réseaux occupant la voirie publique (eau, gaz, électricité, communications électroniques, réseaux de chaleur...) est soumis à la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP). Le montant des redevances concernant les réseaux gaziers est encadré par les articles R.2333-114 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Afin de percevoir une redevance, la Commune doit adopter une délibération pour instaurer ce dispositif réglementaire et fixer son montant dans la limite des plafonds dont les modalités de calculs ont été codifiés, fixant ainsi le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• DECIDE

D'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz.

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

26- Approbation de la convention de travaux avec l'opérateur ORANGE dans le cadre du dévoiement d'un poste transformateur électrique

Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANÇOIS

« La Ville a conclu avec ORANGE l'acquisition de ce futur local en octobre 2024. Afin de garantir la continuité de service public de télécommunication, le poste transformateur doit être dévoyé dans l'enceinte de la future construction dans un local technique de remplacement, d'une surface d'environ 8,74 m² et destiné à relocaliser les installations de téléphonie et de communication électronique de la société Orange. Préalablement à la démolition, dans le cadre du dévoiement définitif dans le local mis à disposition, la Ville doit réaliser les travaux de dévoiement.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention avec l'opérateur ORANGE dans le cadre du dévoiement d'un poste transformateur électrique. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Des remarques ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

La convention avec l'opérateur ORANGE dans le cadre du dévoiement d'un poste transformateur électrique.

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

27- Lancement du marché de conception réalisation pour le gymnase et le groupe scolaire Jean-Moulin

Rapporteur : M. le Maire

« La Ville envisage la réalisation d'un équipement public qui sera composé d'un groupe scolaire de 28 classes, un gymnase ainsi que de leurs parvis associés. Le montant total prévisionnel de cette opération est estimé à 52 900 000,00 € Toutes Dépenses Confondues (T.D.C), le coût se décompose comme suit :

- Coût travaux prévisionnel du groupe scolaire est estimé à 22 052 929 H.T;
- Coût travaux prévisionnel du gymnase est estimé à 7 586 326 € H.T ;
- Cout de la conception/ gestion prévisionnel est estimé à 6 582 025€ H.T ;
- Cout du suivi de la performance énergétique sur 2 ans estimé à 191 666€ H.T.

Le montant total prévisionnel de l'opération est estimé à 37 861 337 € H.T.

Au regard de la livraison de ces équipements, il est prévu un montant total prévisionnel à 44 063 332 € HT, soit un coût prévisionnel de 52 900 000 € T.T.C.

Le montant de la rémunération forfaitaire du mandataire pour le suivi de cette opération, pour le compte de la Ville est de 5 % du montant total prévisionnel du projet. Les trois candidats qui auront remis des prestations conformes au règlement de concours, bénéficieront d'une prime afin de les indemniser du travail effectué. Il est proposé de fixer le montant de la prime de concours à 200 000 € H.T à chacun des candidats non retenus.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser :

- le lancement de la procédure de conception réalisation pour la réalisation du groupe scolaire, du gymnase et des abords ;
- d'approuver le montant de la prime de concours pour les trois les candidats ;
- d'approuver le mandat confié à la SPL éCo Urbain pour la réalisation de la construction et autoriser la signature et le montant de la rémunération du mandataire;
- de préciser que le montant total prévisionnel de cette opération est estimé à 52 900 000 € T.D.C. »

M. PELAIN, Maire :

M. PELEAU, M. BENTAJ, M. MASSOU dans cet ordre-là.

M. PELEAU :

Comme nous avons déjà pu le dire sur des précédents conseils ou dans des commissions, notre groupe se réjouit à chaque fois qu'il entend parler de ce groupe Jean Moulin puisque plus on en parle et plus on se dit qu'on approche de la date de sa réalisation. Par contre, l'annonce du coût aujourd'hui qui est de 52 millions, enfin on va arrondir à près de 53 millions, je pense qu'il aurait été souhaitable de donner le coût beaucoup plus large de cette construction depuis les études qui ont été faites avant la destruction du groupe, le coût de la destruction, les 5 millions d'Algeco achetés par Monsieur BARTOLOMEI à cette époque, plus tout ce qui vient maintenant avec de nouvelles études et donc additionner aux 52,9 millions d'euros. Donc ce qui serait bien, c'est de savoir exactement le coût réel, de savoir également où on en est par rapport aux aides qui pourront nous être apportées sur la construction de ce groupe, et bien sûr le reste à charge pour notre commune. Merci.

M. BENTAJ :

Merci je vais essayer d'être rapide mais en reprenant quand même quelques éléments d'histoire en fait par rapport à ce groupe de Jean Moulin. En synthèse, si vous deviez retenir quelque chose, ce n'est pas un projet simplement à enjeux éducatif et sportif, il est le symptôme à la fois d'une gestion précipitée, opaque et irresponsable, et qui met en péril les finances et l'avenir de notre Commune. Revenons, et je m'éloigne un petit peu de mes notes simplement pour dire que Monsieur le Maire, vous étiez maire adjoint et vous avez participé à des travaux, même un projet sur la réhabilitation et la rénovation de Jean Moulin. Et vous M. MASSOU, vous êtes la mémoire vivante apparemment de ce Conseil municipal, altérée de temps à autre quand ça vous arrange, mais en tout cas, ce qui est sûr, c'est que vous pouvez confirmer cette fois-ci mes propos là-dessus. Vous vous êtes dépêché Monsieur le Maire, et à l'époque j'étais maire adjoint en charge des finances, et vous vouliez à la fois monter le projet Halle de marché à 22 millions d'euros et le groupement scolaire. Et je vous avais dit à l'époque « *non ça ne serait pas faisable étant donné que le plan pluriannuel d'investissement ne le permettait pas* ». Et j'avais même de ma propre initiative lancé une idée en disant la seule possibilité, et à l'époque je parlais d'un point de vue technique, que la seule possibilité était un partenariat public-privé et qu'il fallait faire une étude juridique en conséquence. Tout le monde était parti en vacances et je m'adresse à mes ex-collègues, et quand on est revenu au mois de septembre, vous vous rappelez, on nous a présenté 2 grands projets, le premier c'est une tour à 18 étages, et puis le 2^e projet, c'était Jean Moulin en 3 mois où tout le projet était là. Ne faisant plus partie de la majorité et passant à l'opposition étant donné la rupture de confiance qu'on a tous les 2, on vous a alerté sur le fait qu'en fait ce que vous faisiez pouvait, et je prends mes précautions de langage pour ne pas être attaqué pour diffamation même si vous avez l'habitude de perdre votre procès de diffamation, ça peut s'apparenter à du favoritisme. Vous avez négocié directement avec un promoteur immobilier qui s'appelle PITCH et vous nous avez présenté à l'époque un projet avec lequel vous vendiez le terrain à 24 millions en passant par une ristourne de 800 000 € au promoteur. Et puis, vous nous disiez que le promoteur allait construire, alors juridiquement le montage était je me rappelle très bien du terme c'était des coquilles vides pour échapper à la commande publique. En fait, le promoteur allait construire pour 13 millions d'euros des coquilles vides, que vous ne vouliez pas appeler à l'époque groupement scolaire, et donc ça venait en déduction des 24 millions. Et du coup, le promoteur se retrouvait avec 11 millions d'euros en plein centre-ville à construire 450 logements, une maison Sénior avec une piscine, je me rappelle très bien du permis de construire, pouvant accueillir 96 personnes, c'est magnifique, pour 11 millions d'euros. Et ces 11 millions d'euros, c'était pour réhabiliter, pour pouvoir faire l'intérieur, et puis 1 million pour réaménager la rue Jean Moulin. Donc, en clair, on se retrouvait avec absolument rien. Et malgré les alertes sur les problématiques juridiques que ça pouvait poser parce que vous déclassiez un domaine public pour pouvoir le passer au privé, pour pouvoir le remettre en public. On vous a alerté, mais à aucun moment donné. Bien sûr, vous considérez que l'opposition est forcément là juste pour crier, qu'on n'a que de la mauvaise foi. On vous a dit que ce n'était pas légal ce que vous faisiez et vous avez poursuivi.

Vous avez déclassé, vous avez déconstruit, vous avez démoli, vous avez même signé et fait signer à cette Assemblée, vous avez fait signer et voter à cette Assemblée une promesse de vente. Et dans l'histoire, et je n'invente pas, puisque vous étiez tous présents, dans cette histoire-là on était je pense les seuls à voter contre, vous avez voté contre je crois, très bien. Et dans cette histoire-là Monsieur le Maire, vous avez passé 2 mois, on vous a envoyé un courrier recommandé, ma collègue l'a remis d'ailleurs même aux services le jour même en main propre pour vous dire en fait voilà les éléments juridiques de la jurisprudence qui vous interdisent de faire ce que vous étiez en train de faire. Vous avez attendu Monsieur le Maire 4 mois et 12 jours ou 4 mois et 15 jours pour venir dans cette Assemblée annuler la promesse de vente. 4 mois et 12 jours, ça suppose que PITCH était en mesure à partir du moment où on a passé le délai de 4 mois, PITCH était en mesure de vous obliger à l'exécution de la vente. On est surpris de voir que PITCH ne l'a pas fait. Au passage, ça nous a coûté 2 000 € parce qu'on avait contesté le permis de construire au cas où PITCH aurait exigé l'exécution de ça. Bon écoutez ce n'est pas grave 2 000 € pour l'intérêt public, ce n'est pas grave, c'est sur nos deniers personnels, on n'a aucun parti qui nous finance pour ça. Et puis, vous avez présenté à cette Assemblée le fait que l'annulation de la vente, c'est parce qu'il y a des problématiques techniques et que PITCH ne serait pas en mesure de réaliser les œuvres dans les délais que vous aviez imposés, à savoir en 2025, et je vous renvoie à l'annulation et les motifs. Et aujourd'hui, vous venez nous présenter un projet pour 2029 Monsieur le Maire. Donc c'est caduc votre truc. Au passage, 2 événements importants dans l'histoire, et je le dis en toute simplicité, 2 événements importants. Le premier, c'est que vous avez viré votre directeur général de service juste après. Et le 2^e point, 3 mois après, on assiste à une modification du Plan Local d'Urbanisme avec une enquête publique en plein mois de juin dans laquelle vous faites quoi ? Vous autorisez COGEDIM, qui est à la société mère de PITCH, à passer de 43 mètres au niveau du QWARTZ à 63 donnant naissance à cette tour de 18 étages. Au passage...

M. PELAIN, Maire :

Recentrez-vous juste sur la délibération et merci de conclure s'il vous plaît.

M. BENTAJ :

Ça concerne la délibération, c'est l'histoire, on arrive à 52 millions Monsieur le Maire.

M. PELAIN, Maire :

Merci de conclure, délibération sur l'école Jean Moulin, allez-y, là vous étiez sur la Bongarde, donc on était sorti de la délibération. Allez-y.

M. BENTAJ :

Non, c'est conséquent et j'interroge en fait l'aspect juridique sur le changement du Plan Local d'Urbanisme. Est-ce que ce n'était pas, et c'est une question que je vous pose, ce n'est pas une affirmation, est-ce que ce n'était pas une compensation ? Aujourd'hui, vous nous présentez un projet, la réhabilitation aurait été de 14 millions, je vous renvoie à votre statut de maire-adjoint en charge du logement et de l'habitat participant à une majorité dont quelques-uns font partie. Et aujourd'hui, au lieu de faire dans la précipitation, aujourd'hui vous nous présentez un projet de 52 millions, j'ai cru comprendre que c'était 68. On n'a même pas l'étude, on a confié une étude et aujourd'hui, on nous demande de nous prononcer sans avoir même, ni les orientations, ni les conclusions de l'étude. On doit vous croire que c'est 52 millions TTC. Très bien. 52 millions, est-ce que vous comptez la décontamination du sol ? Pour la première fois de votre histoire, vous reconnaissez qu'il y a une contamination. Je vous rappelle qu'à l'époque, vous criiez haut et fort qu'il n'y a pas de contamination, M. BENTAJ délire, Mme Emmanuelle SAUNIER délire et vous êtes même allé pour rassurer les parents, parce que a priori on avait affolé les parents, pour leur proposer des capteurs de CO₂ qui n'ont aucun rapport, mais aucun rapport avec les volatils de la pollution de Jean Moulin.

Et aujourd'hui, vous nous demandez Monsieur le Maire de nous prononcer sur un investissement de 52 millions d'euros sans nous présenter ne serait-ce qu'un début d'un plan pluriannuel d'investissements. Où est-ce qu'on va nom de Dieu ! Où est-ce qu'on va en fait ? Avec quoi on va financer ça ? Alors, je comprends pourquoi sur votre Plan Local d'Urbanisme intercommunal, vous avez laissé cette zone-là en zone mixte avec possibilité de construire jusqu'à 6 étages. Vous auriez dû d'ailleurs la modifier en disant « *allez ça serait juste une zone réservée à de l'équipement* », ça m'aurait rassuré. Où est-ce qu'on va trouver cet argent Monsieur le Maire ? Merci.

M. PELAIN, Maire :

Je vais vous répondre. M. MASSOU, allez-y.

M. MASSOU :

Je ne vais pas refaire toute l'histoire. On a vécu la même, mais je rappelle quand même à M. BENTAJ qu'il y a quand même eu un mandat où je n'étais plus élu, parce que j'avais 2 autres mandats, Région et Département, et je ne pouvais pas en avoir un ici, donc c'était Mme Aurélie KANY qui m'avait remplacé. Et c'est dans cette période évidemment, sous M. BARTOLOMEI où quand même des décisions avaient été prises notamment avec les Algécos, sur lesquels je ne reviendrai pas mais qui ne sont pas non plus un critère d'une gestion excellente. Sur l'actualité et sur le rapport de ce soir, moi je crois que j'ai déjà eu l'occasion de le dire, on s'était opposé au projet précédent parce que je considère qu'il n'est pas possible de faire financer autant d'équipements publics par un promoteur parce qu'il y a toujours quelqu'un qui paye à l'arrivée, mais je ne crois pas que les collectivités puissent s'en sortir en faisant en sorte que sur la base de construction de logements, on finance des investissements publics aussi importants. Donc je suis satisfait que la construction précédente soit abandonnée et qu'on arrive à quelque chose qui peut tenir la route sur la durée. Moi la seule question que j'ai, qui rejoint quand même une des préoccupations soulevées par M. BENTAJ, c'est comment les conseillers municipaux, donc notre Assemblée, vont être associés ou avoir connaissance réellement des avant-projets. Il est écrit article 10.1 de l'avant-projet « *le mandataire devra, avant d'approuver les avant-projets, obtenir l'accord de la collectivité, Cette dernière s'engage à lui faire parvenir son accord ou ses observations ou le cas échéant son désaccord dans le délai de 15 jour calendaire à compter de la saisine.* » Donc j'aimerais savoir, l'accord de la collectivité, ce n'est que le maire qui le donne ? C'est-à-dire que je ne vois pas comment en 15 jours, délai dans lequel vous devez répondre et valider les avant-projets, on peut avoir un fonctionnement démocratique. Comment les élus vont pouvoir être associés à une délibération et à un choix aussi important puisque le terme « *obtenir l'accord de la collectivité* » veut tout et rien dire. Ça veut dire qu'on peut dire, le maire a le pouvoir de le faire et nous, élus, on sera devant le fait accompli. Donc je ne comprends pas pourquoi dans cet article 10, il y a une formulation qui ne permet pas d'avoir en 15 jours une saisine du Conseil municipal. Et donc je voterai évidemment le projet, mais j'aimerais bien que cet avant-projet nous permette d'avoir une délibération en due forme ici.

M. PELAIN, Maire :

Merci. S'il n'y a pas d'autre remarque. Plusieurs choses. Je vous invite à regarder précisément ce qui est diffusé sur ce projet-là pour éviter de faire peur à tout le monde, comme vous l'avez fait M. BENTAJ. Il n'y a pas de logement dans ce projet et dans le cadre du PLUi nous avons mis en zone naturelle le foncier de la Poste. C'est-à-dire que lorsque la Poste va déménager, au niveau du marché, nous agrandirons le Square Jean Moulin. Ce foncier était destiné par la filiale, qui est un promoteur POSTE IMMO, à construire une tour de 8 étages, ce que bien évidemment on refusera. D'ailleurs, c'était le cas par l'équipe précédente de la SEM qui construisait à la place du foyer de l'enfance un immeuble également de 8 étages que l'on a refusé. Donc vous voyez on peut être maire bâtisseur, mais pas maire bétonneur. Donc on agrandit les espaces verts, on les agrandit au sud et on les agrandit au nord puisque le parvis de l'école fera partie du Square Jean Moulin qui sera également agrandi.

Donc on reste sur une école de R+2 maximum, pas sur l'ensemble du bâti, c'est bien une maternelle, c'est bien un une école primaire et c'est bien un gymnase qui sera construit dans un premier temps. C'est un travail sur l'ensemble de l'Ilot qui est fait. Dans un 2^e temps c'est l'ensemble du stade Gaston Bouillant qui sera également réhabilité. Je le dis ici devant les caméras pour éviter qu'il y ait une légende urbaine qui continue à circuler, nous ne construirons pas de logements à la place du Stade Gaston Bouillant, nous gardons le stade bien évidemment où il est situé. Par contre, il est dans un tel état, puisqu'il n'a jamais été entretenu, qu'il faut totalement le reconstruire et puis ensuite, tous les équipements sportifs qui sont autour et notamment le club de tennis sera bien évidemment réhabilité, Donc on est sur un projet qui a entièrement été revu. On a bien entendu 2 choses. La première, c'est que suite aux concertations, les habitants n'étaient pas favorables à ce projet avec du logement au-dessus de l'école, et au final je peux le comprendre, et c'est pour ça qu'on a revu notre copie. Et puis deuxièmement, on ne pouvait pas mener de front 2 gros projets comme le marché de centre-ville, vous avez vu l'énorme chantier, et l'école Jean Moulin, donc ça se fera l'un après l'autre. Sur ce qui est du coût du projet, on est avec les aléas y compris, donc les aléas entre 15 et 20 % sont compris sur ce montant-là et on espère bien évidemment qu'on n'aura pas ces montants-là d'aléas, ce qui fera baisser évidemment le coût global du projet.

Ensuite concernant la question que vous aviez posée, il faut démolir de toute façon, on le fait en anticipé. Les sols sont pollués, c'est clair, mais ils sont pollués sur toute la Ville et donc on a déjà construit d'autres projets sur Villeneuve-la-Garenne et systématiquement les sols sont dépollués. Et on a d'ailleurs eu l'accord à l'époque de construire l'école sur ce site-là et donc il faudra dépolluer comme ça a été fait sur l'ensemble des projets que l'on mène, bien évidemment.

Sur les aides, on n'en est pas encore au niveau des aides. Vous voyez par exemple le théâtre et la médiathèque que l'on va construire en face de la mairie, on a 80 % d'aides, donc là c'est pareil, les services vont partir, juste quand on aura voté cette délibération, à la recherche des différentes aides de nos partenaires institutionnels qui le font systématiquement sur ces projets-là. Et tous les projets que nous menons sont financés à 80 %, bien évidemment, on ne peut pas être financé plus, mais on est quand même financé à 80 %. Ça n'a rien à voir avec la délibération, mais comme vous en avez parlé, je vais le souligner. Ça vous a peut-être coûté 2 000 € M. BENTAJ, mais c'est votre choix d'une part. Et d'autre part, on a fait le calcul de ce que ça coûte à la collectivité l'ensemble des recours que vous portez, l'ensemble des recours qui, de toute façon, soit vous les perdez, soit ils ne sont pas retenus par le juge. Donc on en est à 28 000 € pour la Ville, c'est de l'argent public. Systématiquement, vous faites des recours et voilà ce que ça coûte à la Ville. Et c'est autant d'argent qui ne peut pas être investi dans les écoles, qui ne peut pas être investi pour les enfants, les projets autour de la santé, autour du handicap, autour de la culture, autour de la jeunesse. Et c'est bien dommage que vous nous obligiez à gaspiller cet argent. Et vous dites souvent qu'on pourrait, enfin n'hésitez pas à plutôt que de nous faire dépenser cet argent ou dépenser l'argent que vous « investissez » entre guillemets dans ces recours qui ne servent à rien, plutôt versez-le à des associations ou versez-le à des fondations et ce sera bien plus utile et vous ferez perdre moins de temps aux services et aux élus. Voilà.

Le rôle du Conseil municipal, c'est un rôle toujours démocratique et bien évidemment si vous le souhaitez, vous pourrez participer aux différents travaux qui sont proposés. Sur ce travail qui est diffusé, il y a eu pas moins d'une dizaine de temps de concertation avec les présidents de copropriété, vous pouvez en témoigner d'ailleurs M. BENTAJ, avec les associations de parents d'élèves, avec les associations sportives, avec les commerçants également. Donc là, on est sur un plan de masse, maintenant il y a la programmation à faire et lancer le concours. Et puis, le concours c'est un jury et à chaque fois les membres de l'opposition font partie de ce jury, comme tous les autres projets bien sûr.

On passe donc au vote. Y- a-t-il des votes contre ce projet-là ? Y-a-t-il des abstentions ? 2 abstentions, 3 abstentions. Vous avez quitté l'hémicycle cher collègue, qu'est-ce qu'on fait ? Vous levez le bras ? Vous ne levez pas le bras ? Alors ça, ça veut dire bonjour ou ça veut dire vous vous abstenez ? Alors 4 abstentions, on est d'accord ? Alors les abstentions, excusez-moi, je recommence, merci, pour que tout le monde soit d'accord. Il y a 4 abstentions. Des votes pour ? Je vous remercie. C'est donc voté à une très large majorité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE**

Le lancement de la procédure de conception réalisation pour la réalisation du groupe scolaire, du gymnase et des abords ;

- **APPROUVE**

Le montant de la prime de concours pour les trois les candidats ;
Le mandat confié à la SPL éCo Urbain pour la réalisation de la construction et autoriser la signature et le montant de la rémunération du mandataire ;

- **PRECISE**

Que le montant total prévisionnel de cette opération est estimé à 52 900 000 € T.D.C.

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Abstentions : Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

28- Approbation et signature de la convention de gestion entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et la copropriété ASL ASZI Val de Seine pour le nettoyage de la rue de la Redoute

Rapporteur : M. Frédéric RARCHAERT

« La Ville de Villeneuve-la-Garenne, souhaite mettre en place une convention avec la copropriété ASZI VAL DE SEINE, propriétaire de l'avenue de la Redoute, voie privée ouverte à la circulation publique. La réalisation des opérations effectuées au titre de cette convention sera confiée à la Commune de Villeneuve-la-Garenne qui assurera l'entretien de cette voie au même titre que les autres voies dont elle assure la gestion en régie. Ladite convention s'appuie sur deux axes :

- Le balayage de la voie ;
- La collecte et l'évacuation des déchets (objets encombrants et autres dépôts sauvages).

Il est précisé que la Ville ne prendra aucunement en charge, dans le cadre de cette convention, les travaux importants de remise en état de la voirie, des réseaux d'assainissement et des installations d'éclairage public. Il s'agit de dépenses d'investissement restant à l'entière charge du propriétaire.

Sur la base de tous ces éléments d'information, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de gestion à conclure entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et la Copropriété ASZI VAL DE SEINE portant sur nettoyage de l'avenue de la Redoute jusqu'à l'angle de la rue Marcelin Berthelot ; et d'autoriser ensuite Monsieur le Maire à la signer. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La convention de gestion à conclure entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et la Copropriété ASZI VAL DE SEINE portant sur nettoyage de l'avenue de la Redoute jusqu'à l'angle de la rue Marcelin Berthelot ;

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à la signer.

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

29- Approbation de la délégation de service public du marché d'approvisionnement pour l'occupation de la Halle de marché

Rapporteur : Mme Carine BANSEDE

« Par délibération en date du 22 avril 2024, le Conseil municipal a autorisé l'autorité concédante à recourir à une concession de service public pour procéder à la gestion et à l'exploitation du marché d'approvisionnement de la Ville et à lancer une consultation avec publicité et mise en concurrence. Il avait ainsi été demandé aux candidats de présenter leurs dossiers de candidature et d'offres simultanément avant le 12 août 2024. Une négociation a eu lieu le 24 octobre 2024.

Sur la base de tous ces éléments d'information, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir attribuer la concession de services relative à la gestion et à l'exploitation du marché d'approvisionnement de la Ville à la « Société d'Exploitation des Marchés Communaux » dite « SEMACO » ; et d'autoriser l'autorité concédante à signer l'ensemble des pièces contractuelles. »

Je voulais également dans ce cadre remercier les services qui ont fourni un travail extraordinaire pour qu'on puisse mener à bien cette consultation. Merci beaucoup.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Allez-y M. LAGARDE.

M. LAGARDE :

Alors je voulais, étant donné que j'ai participé à tous ce processus, je voulais effectivement corroborer les dires de Madame le maire adjoint. C'est l'extraordinaire travail par les services et notamment dans la réalisation du cahier des charges qui était vraiment très précis. J'étais un petit peu inquiet étant donné que les 2 derniers administrateurs du marché, c'était un fiasco. Après on sait que les conditions qui ont été les leurs, et cetera, bon ça n'explique pas tout, on a bien vu avec la délibération sur LOISEAU que le travail était fait de manière approximative. Par contre là effectivement, il y a un cahier des charges très propre, il y a eu un appel d'offres qui a abouti à 4 candidats qui semblaient vraiment vouloir le marché.

Donc ça note 2 choses aussi, ça note que maintenant, on est attractif puisque les gens veulent venir sur notre Ville pour faire du bon boulot pour nos concitoyens, ils y croient, donc ça déjà c'est un très bon indicateur. Et puis, que les services aient bien travaillé avant ça, c'est une très bonne chose, et maintenant il va falloir qu'on s'attelle à bien suivre ce qu'ils feront de ce marché. Après, il y a beaucoup de belles idées, donc voilà, ça va être un renouveau. On est très attentif à ce qui sera fait sur ce nouveau marché puisque c'est une mesure phare de votre mandat, mais tout le monde l'attend, que ce soit l'opposition aussi. On est très content pour l'instant du processus et on sera très attentif à la réalisation de ce qui a été proposé dans le cahier des charges.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Pas d'autres remarques ? Je mets donc aux voix. Y-at-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE**

La concession de services relative à la gestion et à l'exploitation du marché d'approvisionnement de la Ville à la « Société d'Exploitation des Marchés Communaux » dite « SEMACO » ;

- **AUTORISE**

L'autorité concédante à signer l'ensemble des pièces contractuelles

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

30- Communication du rapport d'activité annuel de la commission éthique extra-municipale pour l'année 2024

Rapporteur : M. le Maire

« Par délibération en date du 17 juin 2021, le Conseil municipal a approuvé la création d'une commission éthique extra-municipale et désigné ses membres. Pour l'année 2024, trois thématiques ont été abordées notamment la présentation des règles de publicité et de mise en concurrence sur le domaine privé communal, une proposition sur les conditions d'expression dans les tribunes mensuelles du magazine municipal et une présentation de 11 associations ayant bénéficié pour la première fois du versement d'une subvention en 2024.

Sur la base de tous ces éléments d'information, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication du rapport d'activité 2024 de la Commission éthique extra-municipale. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité. Je vous en remercie

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE**

De la communication du rapport d'activité 2024 de la Commission éthique extra-municipale».

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

31- Modification de l'article 40 du règlement intérieur du Conseil municipal

Rapporteur : M. le Maire

« Lors d'un Conseil municipal, M. MASSOU avait demandé de revoir l'espace accordé aux élus d'opposition dans la tribune du magazine municipal. C'est pourquoi M. PERICARD, Président de la commission éthique extra-municipale, s'est saisi de cette question et a proposé aux membres de la commission un débat sur les conditions d'expression dans les tribunes mensuelles du magazine municipal lors des séances du 18 octobre 2023 et du 8 avril 2024, afin de favoriser l'expression des groupes d'opposition. Ainsi, lors de la séance du 17 octobre 2024, la commission éthique extra-municipale a rendu un avis favorable en accordant une page entière réservée aux membres de l'opposition, avec une répartition égalitaire de 880 signes pour chaque groupe politique d'opposition. Afin de mettre en œuvre cette proposition, il est nécessaire de modifier le règlement intérieur du Conseil municipal, et notamment l'article 40.

Sur la base de tous ces éléments, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la modification de l'article 40 du règlement intérieur du Conseil municipal dans les termes exposés dans la note de synthèse. »

M. PELAIN, Maire :

Des remarques ? Des questions ? M. BENTAJ, je n'ai pas vu que vous avez levé la main, allez-y.

M. BENTAJ :

Merci. Nous discutons de la modification de l'article 40 du règlement intérieur du Conseil municipal. Ce débat est d'autant plus important que cet article a été utilisé pour restreindre l'expression de l'opposition, en violation des principes fondamentaux de la démocratie locale, comme l'a récemment confirmé une décision judiciaire. Rappelons les faits. Villeneuve-la-Garenne a été condamnée par le juge suite au refus de votre directrice de cabinet de publier un QR code, puisque vous nous contraigniez à je ne sais combien de signes, 440 signes, et qu'acceptant cette contrainte, on avait envoyé un QR code pour renvoyer en fait sur notre tribune et que votre directrice de cabinet avait refusé de le publier. Et vous avez été condamné. On aurait pu se taire, on aurait pu, c'est vrai, donner cet argent-là à une autre association, mais vous auriez continué à opprimer l'expression équitable de l'opposition. Alors en tant que collectivité, vous négociez mieux avec les avocats. Nous, ça nous a coûté plus que 28 000 € ces procès-là. Alors faisons un pari je vais vous lire des décisions juridiques, une jurisprudence et j'aimerais bien que vous acceptiez, que vous nous évitiez qu'on aille en référé devant un juge administratif concernant la publication de nos tribunes dans les réseaux sociaux. Alors je vous lis quelques jurisprudences,

M. PELAIN, Maire :

Attendez enfin non, on ne va pas lire des jurisprudences, on reste sur la délibération, donc restez sur...

M. BENTAJ :

Je m'exprime comme j'ai envie de m'exprimer, j'interviens, je reste sur, vous n'avez pas à me dicter la manière dont je vais m'exprimer. Si j'ai envie de chanter, je chante, si j'ai envie de crier, je crie. Tant que c'est en rapport avec la délibération, vous n'avez pas le droit.

M. PELAIN, Maire :

Non, justement, laissez-moi vous expliquer, on doit rester, ça c'est le règlement intérieur de ce Conseil municipal, sur la délibération. Donc vous pouvez évidemment vous exprimer parce que vous l'avez déjà fait sur cette délibération et le désaccord que vous aviez sur l'expression de l'opposition, mais vous n'allez pas nous faire la lecture de jurisprudence. Alors, soit vous restez sur la délibération soit je passe la parole à M. MASSOU. Allez-y.

M. BENTAJ :

Alors je resterai sur la délibération tout en continuant à citer les jurisprudences, et vous pouvez éteindre le micro si vous en avez envie. Ceci dit, si vous voulez éviter un procès à la Ville, parce qu'à vrai dire, ce n'est pas vous qui payez de votre denier public quand la Ville perd, c'est le contribuable là-dedans. Je vous dis simplement, j'ai envoyé à 2 reprises, je vous ai demandé de publier nos tribunes sur les réseaux sociaux. La jurisprudence me donne raison. Pourquoi vous ne le faites pas ?

M. PELAIN, Maire :

Vous avez terminé ? Merci. Juste, on n'a pas été condamné sur ce point-là. On a été condamné, et je vais lire ce qu'a dit le jugement sur votre recours, on a été condamné simplement parce que ce n'est pas moi qui vous ai envoyé le mail, c'est Madame la Directrice de cabinet, ce qui est quand même juste incroyable, la Directrice de cabinet étant le bras droit du maire. Ce qu'a dit le juge, que ce soit bien clair et que tout le monde écoute bien ça parce que c'est important *« le requérant, c'est-à-dire vous, demande qu'il soit enjoint à la Commune de Villeneuve-la-Garenne de publier intégralement la tribune en litige au sein du magazine municipal. Toutefois, eu égard au motif d'annulation et les moyens de légalité interne n'étant pas fondés en l'état de l'instruction, le présent jugement n'implique pas qu'une telle injonction soit prononcée, ni que l'article 40 du règlement intérieur du Conseil municipal de la Commune soit modifié. »* Voilà ce qu'a dit le juge. Alors ne me dites pas que le juge nous a condamnés parce que nous n'avons pas publié le QR code, il nous a condamné parce que ce n'était pas moi qui avais envoyé le mail, voilà ce qui a été dit par le juge. Donc il faut quand même, et malgré ce que dit le juge là où il dit qu'on n'est pas obligé de modifier l'article 40, c'est ce qu'on est en train de faire parce que la Commission éthique avec la présence de M. MASSOU et des élus et de M. PERICARD a travaillé sur ce point-là, même si M. MASSOU, vous trouvez que ça a été un peu long, je le sais. Allez-y M. MASSOU.

M. MASSOU :

Un peu long, vous êtes gentil avec vous-même, ça a été très long. On était encore à la salle des fêtes sous COVID quand les premières demandes ont été faites et c'était surtout suite à la création de nouveaux groupes, puisque des groupes initialement créés avec 2 listes qui s'étaient opposées et qui conduisaient à un seul groupe plus le groupe de la Gauche, ce groupe a éclaté en 3 et donc a conduit à faire qu'il y avait de multiples groupes d'opposition qui réduisaient la place de ceux qui étaient historiquement installés et qui avaient conduit des listes.

Parce que quand même, au départ, l'opposition, c'est ceux qui conduisent des listes différentes. Quand ça explose de partout, imaginez qu'il y ait 8 groupes d'opposition, on va se retrouver avec 80 signes, donc il y a un sujet quand même. Il n'a pas été abordé par la Commission d'éthique notamment sur la composition des groupes. Je continue à être perplexe moi sur les groupes qui sont composés d'une seule personne parce que pour moi un groupe c'est quand même au minimum 2 personnes, mais bon, c'est quand même un sujet. D'autant plus que pour l'attractivité du magazine, je trouve dommage qu'il y ait autant de vide laissé par des groupes par non-publication de leur texte, par non-envoi de leur texte. Et avec 880 signes, si ces groupes continuent, ça va augmenter la partie non utilisée dans cette page réservée à l'opposition, ce qui, de mon point de vue, crée un discrédit pas simplement pour ces groupes, mais plus globalement pour ce qui est la vie démocratique du Conseil municipal. Mais je n'ai pas la réponse sur comment les obliger à fournir des textes, mais quand même. Après, sur la délibération qui nous est soumise, évidemment ce n'est pas moi qui vais critiquer l'idée qu'on passe de 440 à 880 signes, c'est clair. Le débat que j'ai, c'est quoi un groupe d'opposition ? Qui définit l'opposition dans cette ville ? C'est chaque groupe qui se positionne ou c'est des actes ? Je ne vais pas dire je suis dans l'opposition pour être dans l'opposition, il faut des actes qui s'opposent. Historiquement, moi j'ai toujours vécu dans les collectivités où l'acte déterminant, c'était le vote du budget. Ceux qui votent le budget, de mon point de vue, ne sont pas dans l'opposition. Je l'ai déjà dit à mes collègues qui votent le budget en se pensant dans l'opposition. Non, je ne vois pas ce qu'il reste comme opposant quand on vote la plupart des délibérations et notamment le budget. Et donc cette page réservée au groupe d'opposition, élargie à des groupes qui globalement soutiennent vos choix, c'est la première question. Donc pourquoi et qui décide qu'on est dans l'opposition ou non ? Et donc pourquoi chaque groupe n'aurait que 880 signes alors que certains pourraient être dans la page de la majorité ? 2^e sujet, pour être toujours dans l'attractivité du magazine, je me demande comment vous pouvez accepter que la majorité ait 4400 signes. C'est énorme ! Ça fait une tribune ou plusieurs, mais comme vous refusez de faire plusieurs groupes dans la majorité, ce qui existe dans beaucoup de collectivités, il y a beaucoup de majorité qui ont plusieurs groupes et chaque groupe s'exprime en soutenant et à sa façon les choix majoritaires. Là il n'y a qu'un groupe de la majorité, 4400 signes, jusqu'à maintenant ces tribunes sont signées par Monsieur le Maire qui est quand même déjà très présent dans ce bulletin de l'édito jusqu'à toutes les photos et à toutes les inaugurations et les cérémonies. Et là en plus, on va passer de 2200 signes à 4400. C'est quand même de sacrés pavés ! Donc pour l'attractivité du bulletin, je me demande si c'est raisonnable que la majorité ait autant de place, elle pourrait en laisser un peu plus à l'opposition. Mais bon, je vais quand même voter la délibération, mais ce sont quand même des questions qui sont posées pour que le citoyen ait quand même une vision qui n'est pas écrasante d'une majorité qui n'a même pas été élue d'ailleurs avec 50 % des voix. Je ne vous rappelle pas le résultat des élections, mais vous n'avez pas obtenu 50 % des voix à ce scrutin aux municipales, donc vous représentez à peu près la moitié de la population.

M. PELAIN, Maire :

Juste je réponds à M. MASSOU. Alors excusez-moi d'être un élu de proximité, d'être aux inaugurations, oui d'hyper-proximité. Vous me rappelez mon score, notre score aux élections, je ne vais pas vous rappeler le vôtre en termes de représentativité. Et puis dernier point, parce que j'ai oublié de le dire, l'article 40 vous l'avez voté et écrit M. BE NTAJ, vous pouvez dire ce que vous voulez, mais c'est vous qui l'avez écrit avec la majorité à l'époque. Maintenant vous êtes au fond de la salle, mais à l'époque, c'est vous qui l'avez écrit. Allez-y M. PELEAU.

M. PELEAU :

Oui ça fait 2 petites attaques qui viennent là sur notre groupe, c'est très gentil de la part de mes collègues. Merci à M. MASSOU d'ailleurs pour sa leçon sur l'opposition dont l'appréciation de son terme serait juste sur le vote du budget. Alors il l'a peut-être vu ou peut-être mal senti, mais nous arrivons aussi à nous opposer sur d'autres choses, en tout cas nous travaillons sur d'autres choses et nous pouvons ne pas toujours être d'accord avec Monsieur le Maire. Donc s'il vous plaît au moins respecter. Ça, c'est la 1^{ère} chose. La 2^e chose, sur le nombre de signes qui vont être mis sur le magazine, notre groupe a été celui qui a toujours fait paraître une tribune, toujours. Il y a eu une absence.

Ce n'est pas le cas de tous les groupes, loin de là. Et puis je rappelle que pendant un certain temps, nous avions une redite à chaque magazine du même texte. Donc effectivement si à l'avenir sur 880 signes, ça devait être la même chose, ça sera lassant. Donc moi je voulais juste dire que j'ai hâte de voir à l'avenir le contenu de ces tribunes qui, j'en suis sûr, sont hyper-suivies par nos concitoyens. On essaie à ce qu'elles soient intéressantes, c'est un droit et pour ça merci d'avoir augmenté et donc merci à M. MASSOU d'avoir fait en sorte que nous puissions avoir plus de signes. J'ai hâte de les lire, de lire tous les textes à venir, en espérant qu'il y en ait qui soient intéressants, objectifs et voire même constructifs. Merci.

M. PELAIN, Maire :

Très bien, il est temps de voter cette belle délibération. Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Elle est donc adoptée à l'unanimité, Je vous en remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La modification de l'article 40 du règlement intérieur du Conseil municipal dans les termes exposés dans la note de synthèse.

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

32- Approbation de la convention de mise à disposition du personnel communal a l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine

Rapporteur : M. Kiran GURUNG

« Les compétences obligatoires que l'Etablissement Public territorial Boucle Nord de Seine exerce en propre, à savoir la Politique de la Ville, l'Assainissement et l'eau, la gestion des déchets ménagers et assimilés, l'urbanisme, l'environnement, l'aménagement urbain, l'urbanisme opérationnel, le développement économique et l'habitat, ont été transférées depuis le 1^{er} janvier 2016 suite à la loi NOTRe. Les conditions de la mise à disposition font l'objet d'une convention entre la Ville et l'établissement public territorial. La convention apporte des précisions notamment sur la nature des fonctions exercées par l'agent, ses conditions de travail, le déroulement de sa carrière et sa réintégration ou la durée de sa mise à disposition. L'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine remboursera ces montants à la Collectivité. La présente convention est établie pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026. 20 agents sont concernés. De plus, ce sujet a fait l'objet d'une communication et d'un examen préalables auprès du Comité Social Territorial (C.S.T) en date du 27 novembre 2024.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la Convention de mise à disposition de personnel à l'EPT Boucle Nord de Seine. Et d'autorisation M. le Maire à signer la convention de mise à disposition visée ci-dessus et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La Convention de mise à disposition de personnel à l'EPT Boucle Nord de Seine. Et d'autorisation M. le Maire à signer la convention de mise à disposition visée ci-dessus et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

33- Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025

Rapporteur : Mme Carine BANSEDE

« Jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Ainsi, pour assurer la continuité de service, il peut être nécessaire d'effectuer certaines dépenses d'investissement avant l'adoption du budget dans les limites présentées dans le tableau descriptif de la synthèse. Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025 lors de son adoption.

Sur la base de tous ces éléments, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir adopter les ouvertures de crédits précitées au titre de l'exercice 2025 ; et d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et jusqu'à l'adoption du budget. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **ADOPTE**

Les ouvertures de crédits précitées au titre de l'exercice 2025 ;

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et jusqu'à l'adoption du budget.

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

34- Approbation de la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2024

Rapporteur : Mme Carine BANSEDE

« Le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2024 a été approuvé par le Conseil municipal par délibération en date du 04 avril 2024. La présente décision modificative n° 1 a pour objet d'ajuster les crédits et les dépenses pendant la durée de l'exercice budgétaire (du 1^{er} janvier de l'année N au 31 décembre de l'année N). Les charges de personnel et frais assimilés doivent faire l'objet de rajouts de crédits supplémentaires à hauteur de 2,4 millions d'euros. Il est à souligner que les impacts d'un grand nombre de mesures gouvernementales prises, et la volonté de la municipalité de renforcer l'offre de services publics notamment dans les secteurs de la sécurité, l'animation territoriale, et l'éducation ont amené ces dépenses additionnelles.

Sur la base de tous ces éléments, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le projet de décision modificative n° 1 du budget principal de l'exercice 2024. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? M. BENTAJ allez-y.

M. BENTAJ :

Merci Monsieur le Maire. Nous sommes ici pour discuter de cette décision modificative qui révèle bien plus qu'un simple ajustement budgétaire. Elle met en lumière l'insincérité flagrante du budget primitif voté, ainsi que des pratiques incohérentes dans la gestion des ressources humaines de notre collectivité. Concernant l'insincérité budgétaire avérée, rappelons que la section de fonctionnement a été votée à 29 890 000 € lors du budget prévisionnel. Aujourd'hui vous nous demandez d'accepter un ajustement, non pas pour quelques euros, un ajustement pour porter ce montant à 32 290 000 €, soit un écart de 2,4 millions d'euros. Cet écart, aussi important qu'injustifiable, trahit un manque de sincérité dans la préparation de ce budget. Certes, nous comprenons l'impact des mesures nationales telles que la valorisation de 1,5 % du point d'indice depuis le 1^{er} juillet 2023 et l'attribution de 5 points d'indice majoré au 1^{er} janvier 2024, mais d'autres éléments, bien qu'essentiels, étaient prévisibles. Prenons le cas du CIA, le complément indemnitaire annuel, et de la prime exceptionnelle de 200 000 €. Vous n'allez pas nous faire croire Monsieur le Maire que le CIA n'était pas prévu dans votre budget primitif et que c'est, sauf à vouloir avoir la révolution de tous vos cadres au sein de cette collectivité locale, parce que ça représente quand même un montant assez conséquent pour les fonctionnaires et surtout pour les hauts gradés de l'administration territoriale, et c'est un dispositif qui est conduit d'une année à une autre. Et aujourd'hui vous nous dites au mois de décembre qu'en fait, ce n'était pas prévu. Vous rajoutez par ailleurs une prime exceptionnelle de 200 000 €. Alors on se pose la question sur cette prime-là. Alors vous nous dites que c'est pour faire face à l'inflation. D'un côté, vous acceptez parce que c'est gouvernemental, la revalorisation de 1,5 et l'attribution de 5 points d'indice majoré, justement pour la question de l'inflation, mais néanmoins vous nous dites une prime exceptionnelle de 200 000 €.

Est-ce que finalement ce n'est pas juste une prime qui apparaît davantage une tentative d'acheter une paix sociale dans un contexte de chaos généralisé que vous avez-vous-même créé ? Les fonctionnaires sont à bout de souffle, des conditions de travail dégradées, une gestion RH chaotique et l'absence d'un véritable service RH structuré. Cette prime de 200 000 € ne répond pas aux véritables besoins des agents. Elle ne compense, ni leur fatigue accumulée, ni le désordre que vous avez instauré. Ce que nos fonctionnaires réclament, ce n'est pas une aumône ponctuelle, mais des conditions de travail stables, des perspectives claires et une reconnaissance sincère de leur engagement au quotidien, même si je constate que ce soir exceptionnellement, la plupart des maires adjoints ont remercié leurs services. Les éléments que vous avancez relèvent de charges récurrentes connues et prévisibles qui auraient dû être intégrées dans l'élaboration du budget initial. Prenons l'exemple de l'évolution du Glissement Vieillesse Technicité. Vieillesse qui correspond aux avancements d'échelons liés à l'ancienneté des agents et puis la technicité qui résulte des promotions et de la montée en compétence des agents. Le montant de rattrapage, c'est 150 000 €. Vous n'allez pas nous faire croire qu'en fait, le GVT vieillesse et technicité, vous l'avez découvert aujourd'hui. C'était des éléments structurels et prévisibles. Et puis si vous aviez un plan prévisionnel de recrutement et de gestion des ressources humaines, vous auriez anticipé cette charge de 150 000 €. La présenter aujourd'hui comme une surprise est insincère. Les incohérences dans la gestion des vacataires. Vous nous dites, ce qui est encore plus préoccupant, alors même que vous avez été épinglé par le magistrat de la Chambre Régionale des Comptes pour l'utilisation abusive de vacataires sur des postes permanents, pourtant vous venez ici justifier un surcoût de 350 000 €. Vous pleurez pour 28 000 € de juridique parce que M. BENTAJ, j'ai déposé des plaintes, et vous mettez 350 000 € pour des vacataires sans les avoir prévus d'ailleurs, soi-disant pour couvrir les besoins liés à la mise en œuvre de votre politique de cantine à 1 €. Pour autant que je sache, la cantine à 1 €, elle n'a pas été votée cette année, enfin vous ne la découvrez pas aujourd'hui. Vous ne pouvez pas aujourd'hui nous dire que 350 000 € de masse salariale de plus en termes de vacataires vont couvrir une politique structurelle que vous avez menée depuis 2 ans, si mes souvenirs sont bons. Et puis vous nous dites, une charge prévisible liée au Village Olympique. Vous nous annoncez un coût de 160 000 €, alors je parle de masse salariale, lié au financement des saisonniers et des heures supplémentaires pour le Village Olympique organisé cet été. Je pensais que ce projet-là était couvert par les différents partenaires, l'État et vos différents partenaires, et aujourd'hui vous nous dites « *non, non, il y a 160 000 € qu'on n'avait pas prévus pour payer les saisonniers et les heures supplémentaires* » Waouh ce n'était pas sincère ou en tout cas si c'est sincère, ce n'est certainement pas une gestion rigoureuse en fait des deniers publics. Vous ajoutez 80 000 € pour des heures supplémentaires. Alors vous nous expliquez qu'elles sont générées par des manifestations supplémentaires des Jeux Olympiques et des actions en faveur de l'égalité Femme-Homme. Si ces actions sont louables, leur coût aurait dû être planifié dès le départ. Sauf à nous dire qu'en fait chaque matin, vous découvrez un événement et vous demandez à vos services de nous mettre un événement et après on plie les tentes et puis après on remet un autre événement et ainsi de suite. Je suppose que comme tout le monde, vous planifiez le budget de l'événement et que vous le planifiez dans l'année et que vous ne découvrez pas au mois de décembre qu'il faut rajouter 80 000 € pour des manifestations supplémentaires. Et puis vous nous dites...

M. PELAIN, Maire :

S'il vous plaît dans la salle Mesdames, s'il vous plaît, merci. Allez-y.

M. BENTAJ :

Et vous me dites, oui il y a un déficit par remboursement de 809 000 € à la SPL Seine Park, correspondant aux produits des amendes et des horodateurs, ce remboursement découle de la concession de 13 ans que vous avez accordé à la SPL pour la gestion du stationnement. Il était donc parfaitement prévisible, on ne le découvre pas au mois de décembre pour dire « *allez je rembourse 809 000 €* ». Et je rajoute que pour équilibrer le budget de fonctionnement, alors je ne parle même pas de celui de de l'investissement, vous nous dites qu'il y a une nouvelle recette équilibrante de 1,7 million en provenance de quoi ? De recettes du forfait post-stationnement.

En clair, vous faites des écritures comptables avant la fin de l'année parce que votre budget en section de fonctionnement est déficitaire et que vous avez peur d'être sous tutelle du Préfet et donc vous nous inventez de la ratatouille, excusez-moi l'expression, pour pouvoir justifier ça. Écoutez, votre budget est insincère et j'ai le plaisir de vous annoncer qu'on va saisir le Préfet.

M. PELAIN, Maire :

Allez-y M. MASSOU.

M. MASSOU :

Oui comme avec ma collègue, nous avons voté contre le budget, sur cette décision modificative, nous allons nous abstenir parce que je pense qu'elle est indispensable pour la bonne gestion des comptes de la Ville. Et en même temps, je suis quand même surpris, mais je n'ai pas trouvé la raison politique de l'ampleur des ajustements, parce qu'il y a quand même des aspects qui sont, on a voté le budget en mars. Les 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents publics, c'est une décision du 1^{er} janvier 2024, donc on la connaissait au moment du vote du budget. Les 1,5 % du point d'indice, ça date de juin 2023. On le connaissait au moment de vote du budget en mars. Et donc je ne veux pas mettre la pression ou décrier le travail des services, mais quand même, il y a un sujet-là que je n'arrive pas à comprendre pourquoi il y a eu de tels oublis dans le budget primitif qui nous a été soumis, alors qu'on aurait pu avoir, et je ne vais pas faire la liste à la Prévert de ce qui était prévisible, mais je pense quand même qu'il y a eu un dysfonctionnement. Comme je n'arrive pas à avoir une vision politique de pourquoi il y a eu ce choix-là de fait, j'en reste à une vision très technique où il y a eu des erreurs de commises dans l'élaboration du budget et donc nous nous abstiendrons. Merci.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Pas d'autres remarques ? Plusieurs points et c'est cité dans ce qui a été dit par Mme BANSEDE. Renforcer le service public pour nous est une priorité et c'est ce que l'on fait au quotidien. On parle de l'importance des bouquets de services ou du bouquet de services et vous voyez bien qu'au travers de cette délibération, mais sur ce que l'on porte au quotidien, le service public est une priorité. Il y a les grands projets et il y a le bouquet de services qui est essentiel. Ce n'est pas le chaos M. BENTAJ, bien au contraire. La Ville est attractive et on a de nombreux talents qui nous rejoignent régulièrement, on en est très heureux. Pour ce qui est de la cantine à 1 €, c'est effectivement une décision qu'on a prise il y a 2 ans. On est très fier de l'avoir prise. Et on se rend compte aujourd'hui qu'on a de nombreux enfants qui peuvent enfin venir manger à la cantine, qui ne pouvaient pas le faire auparavant et donc effectivement le nombre d'enfants qui vient manger augmente d'année en année et il faut encadrer ce nombre d'enfants supplémentaires. Mais nous, on est très fier et on l'assume d'avoir pris cette décision et de faire en sorte qu'il y ait des familles qui puissent envoyer leurs enfants à la cantine. Pour finir, et on le fait régulièrement, vous savez, on ne fait pas les choses devant les caméras ou devant un écran, nous on le dit régulièrement à nos services, et donc je vais le redire aujourd'hui, on a aujourd'hui une administration qui est loyale et engagée et qui est toujours au service de l'intérêt général. Et bien sûr je remercie l'ensemble des agents de cette Ville pour l'excellent travail qu'ils ou elles font au quotidien.

Je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ? 4 abstentions. Des votes pour ? C'est donc voté à une grande majorité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le projet de décision modificative n° 1 du budget principal de l'exercice 2024.

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Abstentions : Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

35- Approbation des montants du fonds de compensation des charges transférées (F.C.C.T) pour l'exercice 2024

Rapporteur : Mme Carine BANSEDE

« Le financement de l'Etablissement Public Territorial (E.P.T) Boucle Nord de Seine s'effectue sous le contrôle d'une instance de régulation, la commission locale d'évaluation des charges territoriales (C.L.E.C.T). La C.L.E.C.T est en effet chargée de fixer les critères de charges pris en compte pour la détermination du besoin de financement des compétences que doit exercer l'E.P.T. Pour la Commune de Villeneuve-la-Garenne, les produits attendus sont inférieurs aux charges projetées. Au regard des charges transférées, la C.L.E.C.T, qui s'est réunie le 4 novembre 2024, a ainsi arrêté le montant définitif du F.C.C.T en faveur de l'E.P.T Boucle Nord de Seine à la somme de 669 077,88 €.

Sur la base de tous ces éléments, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de 669 077,88 € de la part de la Ville de Villeneuve-la-Garenne à l'EPT Boucle Nord de Seine. »

M. PELAIN, Maire :

Merci. Pas de remarques ? Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le versement de 669 077,88 € de la part de la Ville de Villeneuve-la-Garenne à l'EPT Boucle Nord de Seine.

**Pour : Liste majoritaire
Libres & Citoyens
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

Question écrite de M. LAGARDE

M. LAGARDE :

Question qui est en lien avec notre publication et qui montre bien qu'on peut s'opposer en construisant et pas en déconstruisant, c'est-à-dire en amenant sur le débat des points qui nous semblent importants et pas juste s'opposer aux points qui sont proposés par la majorité.

« C'est concernant le stationnement résidentiel qui va fêter sa première bougie. Alors qu'il y a un an, la tension était à son comble face à la mise en place de ce nouveau règlement, notre groupe était l'un des premiers à pousser pour cette mesure qui aurait dû être prise depuis bien longtemps. Oui, il a fallu que nous tous, les élus et les services, nous communiquions sans cesse pour que ce changement d'habitude ne soit pas trop lourd et douloureux pour les villéno-garennois. Pour que chacun comprenne comment faire valoir ses droits à ce tarif préférentiel et s'équipe d'un ou plusieurs abonnements. Pour qu'au final, nous puissions aujourd'hui, enfin, nous garer devant notre boulangerie préférée, déposer nos enfants au sport sans être en double file et surtout ne pas polluer tout un quartier en cherchant des places loin de son domicile tard le soir. A part les rageux (on en connaît), personne ne dénigre aujourd'hui cette mesure. Mais, est-ce parfait désormais ? Nous pensons que non. Et même, on sent un relâchement, des contournements, des hics dans les procédés. Ici, certains mettent des feuilles mortes ou du carton sur leurs plaques minéralogiques. Là, on voit des véhicules se stationner sur les trottoirs, préférant désormais risquer l'amende de la police nationale plutôt que celle du véhicule verbalisateur. Il y a aussi tous ces horodateurs qui mal-fonctionnent, on en a parlé, laissant parfois nos séniors qui parfois s'emmêlent avec les applications. Et puis les tarifs, les horaires restent parfois mal-compris ou imparfaits. J'ai un quart d'heure gratuit avec mon forfait mensuel en zone rouge, mais si je m'attarde à prendre des nouvelles d'une voisine autour de la boulangerie, ça va me coûter 39 € euros. Donc nous aimerions savoir s'il ne serait pas temps et assez urgent de faire quelques adaptations à l'une des mesures signature de votre mandat Monsieur le Maire. Notre groupe se tient prêt à participer à toutes les réflexions qui pourront aider à parfaire un système qui est loin de l'être. »

M. PELAIN, Maire :

Merci M. LAGARDE. Donc quelques réponses ont déjà été apportées tout à l'heure sur les problématiques techniques qui sont en train d'être résolues. Vous l'avez dit, c'était il y a un an une vraie révolution de passer au stationnement payant à Villeneuve-la-Garenne, mais comme dans toutes les villes qui n'ont jamais eu de stationnement payant et qui basculent à un moment donné. Et on finit l'année d'expérimentation de ce système qui au final fonctionne bien, fonctionne même très bien, avec des ajustements à faire clairement. Donc bien sûr que le Conseil d'administration travaillera sur ces ajustements. Merci de nous faire remonter ces remarques-là, on en a certaines ici, il y a des questions sur les zones, il y a des questions sur les tarifs, il y a des questions sur la clarté de l'information aussi qui puissent arriver à l'ensemble de nos habitants, pas qu'aux seniors d'ailleurs, pour arriver à ce que ce soit beaucoup plus fluide.

Mais il y avait beaucoup de réticents et on se rend compte qu'aujourd'hui, ces personnes-là acceptent ce changement et qu'il est bénéfique pour l'intérêt général. Et vous me donnez l'occasion, c'est important, de rappeler qu'on est en fin d'année et qu'il faut se réabonner, attention, avant le mois de janvier pour éviter, comme vous disiez, de prendre 1 FPS à 39 €, les réabonnements ont déjà commencé, ça fonctionne plutôt pas mal, mais voilà avant le mois de janvier, pensez à faire en sorte que votre voiture soit inscrite à nouveau dans le serveur. Je vous rappelle que le stationnement résidentiel à Villeneuve-la-Garenne est de 1 € par mois, je le répète 1 € par mois.

Communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

LE CONSEIL,

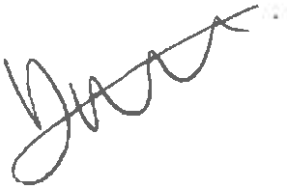
Prend acte :

- *De la communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à **20H41**

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le **4 FEV. 2025**

**Le secrétaire
M. Kiran GURUNG**



Pascal PELAIN

**Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris**

*Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du code général des collectivités territoriales,
le présent compte rendu de séance synthétique sera affiché sous huitaine.*

Délais et voies de recours :

Le destinataire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif de Cergy-Pontoise d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à partir de la publication de cette décision.